



cyberpresse.ca
LA PRESSE
LP2 SPÉCIAL | **CINÉMA**
DU TEMPS DES FÊTES
SKI ALPIN
UNE CHUTE MET
FIN À LA SAISON
DE GUAY
 SPORTS PAGES 2 ET 3

Entre Landry et Charest
La gestion de la SGF pousse aux insultes

QUÉBEC – Les frais d'exploitation de la Société générale de financement ont connu une progression exponentielle sous la houlette de Claude Blanchet, alors qu'ils ont été multipliés par 10, passant de 5,6 à 55 millions de dollars.

C'est ce que démontre un rapport interne de la SGF sur « l'évolution de l'organisation et de la rémunération entre 1992 et 2003 » obtenu par *La Presse*. Daté du 5 décembre, le rapport « strictement confidentiel » brosse un tableau des changements importants à l'organisme de la SGF pendant les années 90.

Au début de cette période, la SGF avait six personnes à la haute direction et comptait 30 employés, pour des frais d'exploitation de 5,6 millions. Avec la fusion, en juin 1998, de SOQUIA, SOQUEM, REXFOR et SOQUIP, l'organisme prend de l'embonpoint parce que tout le monde conserve son poste de président, et plusieurs filiales maintiennent leurs services administratifs.

C'est ainsi qu'en 1999, la SGF a des frais d'exploitation de 45 millions et 178 employés, dont 14 présidents et vice-présidents. Au début de 2003, juste avant les élections, la SGF avait 214 employés, dont 15 personnes à la haute direction pour des frais d'exploitation de 55,6 millions. De 239 000 \$ en 1992, les frais de déplacement et de représentation atteignent 2,4 millions en janvier 2003.

» Voir SGF en A2

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
 Trois Québécois sur cinq sont insatisfaits du gouvernement Charest. Les deux autres sont en Floride.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	MONDE 2
Bridge	MONDE 6
Décès	MONDE 6, 7
Feuilleton	MONDE 2
Forum	A 22, 23
Horaire télévision	ACTUEL 6
Horoscope	MONDE 5
Loteries	A 14, 21
Mots croisés	MONDE 2 et SPORTS 12
Mot mystère	MONDE 2
Observateur	MONDE 4
Petites annonces	MONDE 4 et AFFAIRES 2
Trait d'union	LP2 38, 39

Météo

Neige légère, maximum 1, minimum -10, plus de détails en page SPORTS 16



L'insidieux gaz passe près de faire d'autres victimes

GARE AU MONOXYDE DE CARBONE

CHRISTIANE DESJARDINS

Une fillette de 16 mois tuée en moins de 15 minutes par l'insidieux monoxyde de carbone, une autre de 3 ans sauvée in extremis, et deux jumeaux de 7 mois épargnés grâce à un détecteur. Tout cela dans la seule journée de lundi et pour le seul Hôpital de Montréal pour enfants.

Une voiture en marche en hiver peut rapidement causer la mort d'un enfant qui s'y trouve, a rappé-

lé avec force, hier, le directeur du département des urgences de l'Hôpital de Montréal pour enfants, le Dr Dominic Chalut, dans l'espoir d'éviter d'autres tragédies comme celle qui a coûté la vie à la petite Annabelle Deslauriers, lundi, à Verdun.

Cet après-midi-là, comme nombre de Québécois, Éric Deslauriers a décidé de dégager sa voiture ensevelie sous un énorme amas de neige.

» Voir CARBONE en A4



Le magasin Les Ailes de la mode, rue Sainte-Catherine, en début d'après-midi hier.

PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Le pire s'abat sur les Ailes de la mode

L'entreprise invoque la protection de la loi sur les faillites

LAURIER CLOUTIER

Le grand magasin Les Ailes de la rue Sainte-Catherine à Montréal, qui devait constituer le vaisseau amiral de la compagnie Boutiques San Francisco, risque finalement de faire couler le bateau. Ses fournisseurs et même les assureurs commencent à lui imposer des conditions défavorables qui menacent sa survie.

C'est pourquoi hier, une semaine avant Noël et juste avant de divulguer ses résultats financiers du troisième trimestre, qui s'annoncent désastreux, le détaillant de vêtements fondé par Paul Delage Roberge il y a 25 ans a déposé une requête pour obtenir la protection du tribunal en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers. San Francisco, qui compte pas moins de 117 magasins sous plusieurs bannières au Québec et en Ontario, veut ainsi procéder à une deuxième restructuration en un an.

La nouvelle a eu l'effet d'une bombe en Bourse. L'action de Boutiques San Francisco, société qui chapeaute toutes les activités du groupe, a rapidement perdu 75 % de sa valeur, avant de regagner quelques plumes en fin de séance. Le titre a terminé la journée à 33 cents, en baisse de 75 cents. Dans cette seule journée, la valeur boursière a fondu de presque 7 millions de dollars; elle n'est plus que de 3 millions.

» Voir AILES en A2

AUTRES TEXTES
 Cahier *La Presse Affaires*, pages 1 et 7

Le controversé président des Alouettes décide de partir

RÉJEAN TREMBLAY

Ellis Prince a remis hier en fin d'après-midi sa démission comme président des Alouettes de Montréal.

La tempête soufflait depuis quelques mois déjà au sein de l'organisation. Et Prince, qui avait succédé à Larry Smith, un président très populaire à Montréal et au Québec, était vivement contesté à l'intérieur de l'organisation. Jim Popp, directeur général des

Alouettes, et le légendaire entraîneur Don Matthews avaient ouvertement remis en question l'autorité de leur président. Tant Popp que Matthews avaient fait part de leur mécontentement dans des entrevues à *La Presse* cet automne.

Jim Popp a rencontré les propriétaires Bob et Lisa Wettenhall plus tôt cette semaine pour mieux leur expliquer les problèmes majeurs qui minaient l'organisation.

La semaine dernière, Ellis Prince a congédié Louis-Philippe Dorais,

directeur des communications. Or, Dorais était un protégé de Jim Popp et de Don Matthews, et était fort apprécié des professionnels travaillant dans l'entourage de l'équipe. Deux autres employés ont été licenciés à quelques jours de Noël.

De plus, au moins trois employés étaient très mécontentes du climat qui régnait dans les bureaux des Alouettes.

» Voir ALOUETTES en A2



Ellis Prince

PHOTO LA PRESSE



**UN SEUL CADEAU...
 UNE CENTAINE
 DE POSSIBILITÉS!**
**CERTIFICATS-CADEAUX
 DISPONIBLES
 EN SUCCURSALE.**

GREICHE SCAFF
 OPTOMÉTRISTES
 www.greiche-scaff.com

**Achetez maintenant
 et payez en 12 versements
 sans intérêt**

Sur approbation de crédit.

Examen de la vue
 Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
 Sans frais 1 877 667-2020

3177451

3177459

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le père des Triplettes Après la France, l'Europe et les États-Unis, le réalisateur Sylvain Chomet lance demain au Québec son premier long métrage d'animation, *Les Triplettes de Belleville*. Ce film est marqué par la passion de Chomet pour le Québec et son amour pour la musique et fait également ressortir avec humour un problème dont le réalisateur a pris conscience lors de ses séjours en Amérique du Nord, l'obésité. Il en parle à Jérôme Delgado. **À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez discuter du système de santé avec le Dr Robert Patenaude à 13 h: cyberpresse.ca/clavardage

> Pour toutes les activités durant les Fêtes: cyberpresse.ca/fetes

> Suivez en direct le match entre le Canadien et les Predators à 19 h 30: cyberpresse.ca/hockey

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Le magasin du centre-ville perdra une partie de son lustre

AILES
suite de la page A1

Selon la requête de plus de 20 pages déposée en Cour supérieure, le seul magasin du centre-ville de Montréal est en voie d'afficher des pertes de 8,2 millions d'ici la fin de l'exercice financier, en février prochain. « Après un examen approfondi de la situation, j'en suis venu à la conclusion que ce magasin ne pourra pas devenir rentable dans un avenir prévisible, sous sa forme actuelle, car il continue de drainer une partie importante du capital humain et financier de Les Ailes de la Mode Incorporées et du groupe dans son ensemble », a déclaré dans un communiqué le nouveau président et chef de la direction de Boutiques San Francisco, Sylvain Toutant, en poste depuis le 15 septembre.

À l'été, la direction espérait encore rentabiliser le magasin du

centre-ville d'ici trois ans.

Assurément, l'endroit perdra une partie de son lustre. M. Toutant a déjà entrepris des négociations avec le propriétaire, Ivanhoé Cambridge, pour réduire la taille du magasin qui occupe 223 000 des 360 000 pieds carrés du Complexe Les Ailes, un centre commercial érigé au coût de 200 millions de dollars.

Chiffre d'affaires en baisse

La requête indique que l'entreprise risque l'insolvabilité, car même la vente de ses éléments d'actif ne lui permettrait pas de faire face à ses obligations et de rembourser ses prêteurs, dont la Banque Nationale. Le chiffre d'affaires des magasins du groupe est en baisse de 16 % entre les mois de février et octobre, si l'on compare seulement les établissements encore propriété de San Francisco, qui a vendu des ban-

nières non rentables ces derniers temps.

En début de soirée, le tribunal a accepté d'accorder la protection de la loi, malgré l'opposition de banquiers. C'est la firme Richter et associés qui est nommée contrôleur de la restructuration. San Francisco avait fait valoir en Cour que les relations avec ses fournisseurs se détériorent; certains refusent de lui livrer de la marchandise et exigent de meilleures conditions de paiement. Les assureurs réduisent leur couverture des responsabilités légales.

Néanmoins, le groupe assure que tous les magasins Les Ailes de la mode, San Francisco, San Francisco Maillots, Bikini Village, Victoire Delage Lingerie et Moments intimes restent ouverts. La compagnie n'a pas encore complété son plan de restructuration, mais il devrait inclure, toujours selon les documents de la Cour, la fermeture d'un nombre

important des 117 magasins, l'annulation de baux et la mise à pied de plusieurs des 2527 employés.

La précédente restructuration a été mise en branle en décembre 2002, quelques mois seulement après la naissance difficile du magasin du centre-ville l'été précédent. Ni l'arrivée à la direction de l'ex-président de Réno-Dépôt, Sylvain Toutant, ni la présence de l'ex-président de la SAQ, Gaëtan Frigon, au conseil d'administration, n'ont suffi.

Fermetures

Déjà, San Francisco a fermé son magasin Les Ailes du Centre Bayshore d'Ottawa, et elle a abandonné son projet de magasin de la même bannière au Centre Fairview Pointe-Claire. Les bannières L'Officiel, West Coast et Frisco ont été vendues. Malgré tout, pour les 12 mois terminés le 2 août dernier, Boutiques San Francisco a accusé

des pertes de 36,6 millions sur des revenus de 264 millions.

Les Ailes de la rue Sainte-Catherine sont « une plaie ouverte depuis un an et demi. Il faudra décider quoi en faire », commente Jacques Nantel, spécialiste du commerce de détail à HEC Montréal. À son avis, les problèmes d'aménagement du magasin sur quatre étages sont criants.

Selon son collègue Jean-Charles Chebat, titulaire de la chaire du commerce de détail à HEC, la clientèle pour les produits de luxe s'identifie davantage à Holt Renfrew et Ogilvy qu'à San Francisco, qui visait au départ ce créneau.

San Francisco a réalisé une expansion trop rapide et trop coûteuse, selon ses propres termes. Rue Sainte-Catherine, San Francisco a investi près de 40 millions alors que son concurrent Simons a injecté 17 millions pour l'ouverture de son magasin, un peu plus à l'ouest.

« La précipitation amène le gaspillage », commente un ex-membre du C.A.

SGF
suite de la page A1

Le rapport remis il y a quelques jours au ministre Michel Audet relève aussi le préjugé favorable pour le « développement », les nouveaux investissements, par rapport à la rentabilité des placements de la SGF dans la structure de primes destinées aux cadres de l'entreprise. Celles de Claude Blanchet, par exemple, étaient calculées à 55 % sur le développement et à 31 % sur la rentabilité. Ceux des vice-présidents sectoriels étaient composés à 65 % d'encouragement au développement et à 20 % pour la rentabilité.

« Haste make waste », (la précipitation amène le gaspillage), a expliqué à *La Presse* Léon Courville, qui fut longtemps membre du conseil d'administration de la SGF, jusqu'à ce que gouvernement Landry l'en congédie à cause de son appui à l'Action démocratique du Québec. Le mandat de la SGF était clairement de favoriser l'investisse-

ment. On voulait injecter deux milliards rapidement pour susciter 10 milliards d'investissements. Ce genre de commande donne prise à des dérapages, a dit en substance M. Courville, qui selon des sources fiables fut pendant longtemps l'un des membres du conseil les plus critiques sur les orientations de la SGF.

À l'Assemblée nationale hier, les pertes de la SGF ont suscité un débat enflammé entre le premier ministre Charest et le chef de l'opposition, Bernard Landry.

M. Landry s'est dit ulcéré devant l'opération de « dénigrement » de la SGF mise en place par le gouvernement Charest, qui a annoncé cette semaine des radiations subites du portefeuille de l'organisme de 500 millions de dollars en 2003.

Normand Legault, membre du conseil d'administration de la SGF, aurait fait une violente sortie devant les chiffres de pertes proposés par la nouvelle direction, et Dino Fuoco, ancien vice-président et chef de la direction financière a remis sa

démission « tellement il était révolté par vos méthodes », a déclaré M. Landry.

« Votre crédibilité, je regrette, ni ne vous en reste pas. Vous devriez avoir honte, vous devriez vous excuser pour votre incompétence », a répliqué Jean Charest à un Bernard Landry cramoisi. Puis, évoquant le système de primes au développement, il l'a accusé « d'avoir mis en place un système de gestion où on donnait des bonis à la SGF pour dépenser l'argent des contribuables. Ils recevaient des bonis (même) s'ils perdaient des millions de dollars. La mauvaise nouvelle c'est que cela a marché! » a lancé M. Charest.

Nommé par le gouvernement Charest, le président par intérim de la SGF, Henri A. Roy, a refusé de critiquer l'administration précédente. « Son mandat était l'investissement, nous c'est la rentabilité », a-t-il résumé, rappelant avoir procédé à une compression de 30 % des effectifs à la SGF. De 15 cadres, on est passé à sept. « Je n'ai pas envie

de faire le procès de qui que ce soit. Le mandat qu'on a est très différent », dit-il.

Selon M. Roy, jamais le conseil d'administration de la SGF n'a refusé d'entériner les nouveaux états financiers sur les pertes. Ils n'ont tout simplement pas à être soumis au conseil, a-t-il expliqué.

Le recentrage de la SGF était d'ailleurs appuyé par le rapport déposé hier par Pierre Brunet, ancien patron de Lévesque Beaubien, à qui Québec avait demandé de réévaluer l'ensemble des interventions du gouvernement en capital de risque.

Le gouvernement devra réduire sa participation, la ramener à ce qui se fait dans le reste de l'Amérique du Nord, préconise M. Brunet. En 2002, les fonds publics de toute farine comptaient pour 70 % du capital de risque disponible au Québec. Il faudrait revenir autour de 30 %, comme en Ontario, propose le comité Brunet.

Aussi la SGF devrait concentrer son action sur les projets de plus de

100 millions, revenir à son mandat initial de prendre de l'équité dans des projets stratégiques, structurants. Les sociétés regroupées en 1998 sont restées des entités autonomes avec des conseils d'administration et des employés. Le rapport Brunet recommande de tout intégrer comme directions de la SGF.

En ajoutant les Innovatech et Investissement Québec, le gouvernement aura injecté 3,6 milliards en 10 ans, en capital de risque, dont 80 % ont été dépensés au cours des cinq dernières années. Le comité Brunet préconise aussi la disparition des quatre Innovatech au profit d'un fonds de financement privé où Québec interviendrait pour les projets de plus de 20 millions, à l'étape de la mise en marché, un niveau où l'assistance manque actuellement.

En région, on propose des fonds d'initiatives régionales cofinancés par le privé et le public où Québec doublerait chaque dollar consenti par le privé.

©2002 Cartier Inc.

À partir de 3 700 \$
jusqu'à 47 500 \$

Tank* Divan **Cartier**

Dépositaire Cartier

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

3181288
3181280

Les adultes auraient avantage à consommer plus de légumes

PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Un grand nombre d'adultes ne consomment pas tous les fruits et légumes qu'ils devraient, malgré leurs effets bénéfiques contre le cancer.

Quelque 40 % des 3000 participants à une étude d'Action Cancer Ontario ont avoué ne pas consommer les 5 à 10 portions quotidiennes recommandées par le Guide alimentaire canadien.

Les femmes semblent plus sages que les hommes à ce chapitre. Elle consomment en moyenne 6,3 portions de fruits et légumes, alors que les hommes se contentent de 5,4

portions.

Parallèlement, jusqu'à 30 % des adultes risquent d'être victimes d'un cancer parce qu'ils ne mangent pas assez de fruits et légumes, sont obèses, ou ne font pas suffisamment d'exercice.

Et près du tiers des cas de cancer chez les adultes pourraient être évités si ceux-ci changeaient leurs habitudes de vie.

Selon le Dr Terry Sullivan, vice-président à la recherche et au contrôle d'Action cancer Ontario, il est temps que les mauvaises habitudes alimentaires et la sédentarité soient considérées de la même façon que l'est le tabac depuis 10 ou 15 ans.

Un patient de l'Hôtel-Dieu meurt en tombant du 6^e étage

PC et La Presse

Un patient du pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu de Montréal est mort après avoir fait une chute du 6^e étage de l'institution, dans la nuit de lundi à mardi.

La victime est un homme de 66 ans qui devait obtenir son congé de l'hôpital hier, selon le réseau TQS. Un préposé aurait demandé à ce que l'homme, plutôt confus, soit attaché pour sa sécurité. La jeune infirmière de garde aurait refusé. Cette même employée aurait tenté de retenir l'homme avant qu'il ne tombe dans le vide.

La direction de l'hôpital assure

que ses installations sont sécuritaires et que les patients sont bien soignés.

Le coroner José-Luis Labarias a été chargé de faire la lumière sur cette affaire. Une enquête policière est également en cours.

Il a été impossible hier soir de joindre la direction de l'hôpital ou les représentants du syndicat des employés.

Ce n'est pas la première fois que pareil incident fait les manchettes cette année. Le 15 août dernier, un homme de 82 ans s'était lancé d'une fenêtre du septième étage de l'hôpital du Haut-Richelieu, en Montérégie.

Le vice-président des Expos pourrait lui succéder

ALOUETTES
suite de la page A1

Une d'entre elles a même remis sa démission parce qu'elle avait subi des pressions.

Ce sont ces événements et ce climat de travail particulièrement lourd qui ont provoqué la démission de Prince.

Avant d'être président des Alouettes, Ellis Prince a été vice-président de la Ligue nationale de hockey. Il travaillait également avec Bob Wettenhall sur un projet de télévision payante aux États-Unis avec la Ligue canadienne de football.

Sa démission devrait être confirmée aujourd'hui même par les Alouettes.

D'autre part, selon des sources bien informées, c'est Claude Delorme, vice-président des Expos de Montréal qui pourrait être le candidat principal à la succession de Prince. Delorme a acquis une précieuse expérience dans le sport professionnel avec le dossier peu commode des Expos.

ACTUEL

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ

Tous les jours dans LA PRESSE

Sous-traitance: la loi est adoptée

KARIM BENESEAIEH

Décrite comme une catastrophe sociale par les syndicats, attendue comme une bouffée d'air frais par le patronat, la loi 31 a finalement été adoptée hier au petit matin.

Appuyée par 67 députés — dont les trois adéquistes présents — contre 33, cette loi favorise le recours à la sous-traitance et a été présentée comme une « clarification juridique » par le gouvernement Charest.

L'objectif, a précisé le ministre du Travail, Michel Després, à l'Assemblée nationale, était « de mettre le droit québécois au diapason du droit applicable chez nos voisins ».

Dans les faits, cette loi a été accueillie avec perplexité par de nombreux experts, qui ont notamment dénoncé son imprécision en novembre, en commission parlementaire. Le Barreau du Québec et les syndicats, entre autres, considèrent que cette me-

sure législative ouvre la porte à des contestations sans fin.

Au coeur du débat, la loi vient modifier trois aspects centraux du fameux article 45 du Code du travail, qui vise à protéger les conditions des travailleurs syndiqués quand leur entreprise cède une partie de ses activités.

Avec la loi 31, le gouvernement Charest veut explicitement réagir à une décision célèbre de la Cour suprême qui aurait créé un « flou juridique » en 2001, dans une décision touchant la Ville de Sept-Îles. Ce jugement, qui a littéralement mis le feu aux poudres au sein des associations patronales, concernait des sous-traitants embauchés pour ramasser les ordures ménagères dans trois secteurs de Sept-Îles. Ce travail était autrefois effectué par des cols bleus, qui ont été réaffectés à d'autres tâches. Bien que ces sous-traitants aient utilisé leur propre personnel et leur équipement, les juges ont établi qu'ils devaient être soumis à l'article 45 puisqu'ils travaillaient dans les limi-

tes territoriales de la Ville. Celle-ci avait délégué ce qu'on désigne comme le « droit d'exploitation » dans le jargon.

En conséquence, ces entreprises ont été obligées de donner à leurs employés les mêmes conditions que celles des cols bleus de Sept-Îles.

Recette à suivre

Pour empêcher que de telles situations se reproduisent, la loi 31 établit que l'entreprise doit céder une partie de ses équipements ou de ses employés pour que la protection des employés puisse être appliquée. En fait, dans le jargon juridique, on précise que « la plupart des autres éléments caractéristiques » de l'entreprise doivent être transférés.

C'est ce paragraphe plutôt vague qui a donné le plus de fil à retordre aux experts. « C'est un texte extrêmement flou : au moment où on se parle, même le président de la Commission des relations de travail ne sait pas quoi en fai-

re ! » estime Alain Barré, professeur de droit du travail à l'Université Laval. Il est en effet plutôt délicat d'établir quand « la plupart » des éléments « caractéristiques » ont été transférés. En commission parlementaire, M. Barré a qualifié ce paragraphe de « recette à suivre pour éviter l'application de l'article 45 dans la sous-traitance interne ».

« Abstenez-vous de transférer quoi que ce soit au sous-traitant ! ironise-t-il. Si le donneur d'ouvrage possède les équipements nécessaires pour réaliser le travail, maintenant concédé en sous-traitance, il ferait mieux de les envoyer au rebut que de les céder au sous-traitant. »

Le deuxième morceau de la loi 31, particulièrement indigeste pour les syndicats, concerne le temps pendant lequel l'article 45 continue de définir les conditions de travail des travailleurs. Auparavant, en cas de sous-traitance régie par cet article, la convention collective de l'entreprise de départ continuait de s'appliquer

pendant un maximum de 12 mois — ou moins si la convention se termine avant.

Maintenant, la convention collective est échuée dès le transfert des activités de l'entreprise. Les employés continuent cependant d'être « couverts » pendant 90 à 120 jours, ou jusqu'à la signature d'une nouvelle convention... ou le déclenchement d'une grève ou d'un lock-out.

Enfin, le gouvernement Charest a ajouté une troisième mesure qui se veut, elle, une mesure supplémentaire pour protéger les travailleurs.

Quand on soupçonne que le contrat de sous-traitance a été accordé pour « entraver la formation d'une association de salariés » ou pour porter atteinte à un syndicat, le gouvernement peut décréter que la convention collective déjà en vigueur continuera de s'appliquer jusqu'à son échéance.

La mesure, on s'en doute, n'a guère ému les centrales syndicales.

Les uns approuvent, les autres contestent

KARIM BENESEAIEH

Selon le Conseil du patronat du Québec, la loi 31 vient en partie corriger « l'immobilisme malsain » dont profitaient les syndicats et qui empêchait trop souvent le recours à la sous-traitance.

« Avec le projet de loi 31, nous avons bon espoir que l'équilibre sera retrouvé au fil du temps, et que la négociation entre les parties ne sera plus alourdie par la menace du recours à l'article 45 si les concessions ne sont pas au goût du syndicat », peut-on lire dans le mémoire déposé le mois dernier.

En commission parlementaire en novembre, l'économiste Pierre Fortin évaluait qu'à long terme, la levée des obstacles à la sous-traitance pouvait créer de 25 000 à 30 000 emplois, soit « la moitié d'une année normale de création d'emploi ».

Côté syndical, on s'inscrit d'abord en faux contre l'affirmation que les lois québécoises empêchaient le recours à la sous-traitance.

Selon diverses études, dont la dernière réalisée par le professeur Patrice Jalette à partir d'un sondage auprès de 845 entreprises ontariennes et québécoises, la situation dans les deux provinces est pratiquement similaire, du moins dans l'industrie manufacturière.

Quant au fameux « glissement de la jurisprudence », une théorie voulant que l'interprétation de l'article 45 se soit graduellement modifiée en faveur des syndicats depuis 1961, « c'est de la foutaise », confie un responsable de la CSN.

Alain Barré n'y croit pas plus. « Dès 1961, le bras droit de Jean Lesage, M^e Louis-Philippe Pigeon, a précisé que cet article devait être appliqué dans les cas de sous-traitance. »

Quant à la nécessité de mettre le Québec « au diapason » du reste du Canada, elle est contredite par la jurisprudence des dernières années. En fait, à maintes occasions, les lois des autres provinces se sont montrées nettement plus favorables aux syndicats que celles du Québec.

Les experts citent notamment le cas de la ville d'Ajax, en Ontario, qui a décidé dans les années 90 d'annuler un contrat de transport en commun qui la liait à une entreprise privée.

La Ville a elle-même mis sur pied son propre service d'autobus et rembauché une partie des chauffeurs : la Cour suprême a statué en 2000 que ces chauffeurs devaient retrouver l'accréditation qu'ils avaient dans leur ancienne entreprise.

« C'est clairement une situation dans laquelle on n'aurait jamais pu appliquer l'article 45 au Québec, d'abord parce que l'exigence du lien de droit entre les deux employeurs n'aurait pas été satisfaite », estime M. Barré.



Les résultats financiers de la Société générale de financement et des quatre sociétés Innovatech ont donné lieu, hier, à un affrontement musclé à l'Assemblée nationale. Le premier ministre Jean Charest (à droite) et le chef péquiste Bernard Landry se sont accusés mutuellement d'incompétence.

Huit projets de loi adoptés en rafale

Une année 2004 tout en défusions et fusions

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Le gouvernement Charest se prépare une année 2004 marquée par les défusions municipales et les fusions d'établissements de santé avec les huit lois adoptées en rafale dans la nuit de mardi à mercredi.

Au cours des prochaines semaines, les lois adoptées à l'Assemblée nationale grâce à une motion de suspension des règles qui a duré 18 heures, viendront, notamment, modifier la vie des parents dans les CPE et changer l'organisation du travail dans le réseau de la santé.

Dès maintenant, les projets de loi 7 et 8 empêchent les personnes formant des familles d'accueil dans le réseau de la santé et les personnes offrant des services de garde en milieu familial de se syndiquer. Dans les deux cas, ces intervenants pourront toutefois se regrouper au sein d'associations.

Les parents verront ensuite, le 1^{er} janvier plus exactement, le coût des places de garde dans les CPE passer de 5 \$ à 7 \$ en vertu

de la loi 32. Cette législation accorde aussi une marge de manoeuvre au parti ministériel afin de procéder annuellement à de nouvelles indexations des tarifs.

En janvier, les projets de loi 25 et 30 du ministre de la Santé, Philippe Couillard, viendront changer la donne dans les éta-

Les parents verront, dès le 1^{er} janvier, le coût des places de garde dans les CPE passer de 5 \$ à 7 \$ en vertu de la loi 32. Cette législation permettra également de procéder chaque année à de nouvelles indexations des tarifs.

blissements du réseau et au sein même des syndicats. Dès le début de l'année, M. Couillard mettra en branle le processus de regroupement des accréditations syndicales. La loi 30 prévoit faire passer de 3700 à 1900 le nombre d'unités d'accréditation. Les établissements universitaires et les CHSLD seront les premiers à faire ce grand ménage.

Ces changements auront lieu en

même temps que sera menée la réflexion sur la fusion des établissements de santé, prescrite par la loi 25. À la fin de janvier, les nouveaux conseils d'administration des agences, qui remplaceront les régies régionales, seront nommés. Par la suite, ces gestionnaires auront environ un

seils régionaux de développement (CRD) au profit des conférences régionales des élus (CRE). En avril, les élus locaux prendront donc le contrôle du développement local et régional. Une modification de dernière minute à la loi 34 permettra à un minimum d'un représentant de la société civile (syndicats, gens d'affaires, jeunes, groupes communautaires) de siéger sur les CRE.

Entre le 2 mai et le 15 juin prochains, la loi 9 prévoit que les registres municipaux pourront être ouverts et que 10 % des gens devront s'inscrire pour la tenue d'un référendum sur la défusion. Ces scrutins pourront avoir lieu en septembre 2004. La loi indique que la défusion devra recevoir l'appui de 35 % des électeurs d'un arrondissement pour la reconstitution d'une ville fusionnée. Ensuite, les élections pour les maires des villes reconstituées auront lieu en novembre 2005 et les nouvelles municipalités fonctionneront à compte de janvier 2006.

Enfin, faut-il ajouter, la loi 31 facilitera la sous-traitance en modifiant l'article 45 du Code du travail. La grogne syndicale qui accompagne ce projet depuis des semaines pourrait se transformer au cours des prochains mois en de nombreux recours devant les tribunaux, prédisent certains observateurs.

ACTUALITÉS

À quand les détecteurs de monoxyde de carbone dans les voitures?

JUDITH LACHAPPELLE

Dans ses bureaux de Leawood, au Kansas, Janette Fennel pousse un profond soupir de tristesse en entendant l'histoire du décès d'Annabelle Deslauriers. « Et malheureusement, ce n'est pas la première fois que cela se produit... »

M^{me} Fennel est la porte-parole de l'organisme Kids And Cars, qui milite pour rendre les véhicules plus sûrs pour les enfants.

Les statistiques répertorient les décès d'enfants qui surviennent au cours d'accidents de la route mais, a constaté Janette Fennel, ils sont trop nombreux à mourir en raison d'incidents aussi bêtes que tragiques : écrasés dans l'entrée par le véhicule en marche arrière, étranglés par une fenêtre électrique, oubliés dans une voiture surchauffée. Et asphyxiés par le monoxyde de carbone d'une voiture en marche.

« Les parents pensent agir correctement en laissant le moteur tourner, observe M^{me} Fennel. Après tout, il ne faut pas que l'enfant ait froid. »

11\$ par voiture

Mais ces incidents pourraient être évités, dit Janette Fennel, grâce à l'installation d'un interrupteur lié au taux de monoxyde de carbone.

En 1996, durant une tempête de neige, 22 personnes sont mortes aux États-Unis à cause d'un empoisonnement au monoxyde de carbone.

« Si le taux de monoxyde de carbone dans la voiture devient trop élevé, l'interrupteur éteindra le moteur. Certaines personnes qui ont réclamé ce genre d'interrupteurs ont évalué qu'il en coûterait environ 11 \$ par voiture. »



Un sapin de Noël de travers sur des jouets entassés pêle-mêle. Le balcon de la famille éprouvée en disait long sur leur malheur, hier.

PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

« La mort d'un enfant est évidemment la pire chose qui puisse arriver, mais certaines personnes croient que même une petite quantité de monoxyde de carbone qui pénètre dans le véhicule peut cau-

L'an dernier, au Maryland, quatre enfants et trois adultes sont morts durant une seule tempête. « Et il y a eu des cas d'adolescents qui se trouvaient dans un garage frisquet, qui ne savaient pas que c'était dangereux et qui ont laissé tourner le moteur de la voiture. Et ils sont tous morts. »

« Les enfants ne doivent jamais, jamais, jamais être laissés seuls à l'intérieur ou autour du véhicule », répète M^{me} Fennel.

Le lobby de Kids And Cars a déjà remporté quelques victoires, comme l'obligation pour les constructeurs de voitures de permettre l'ouverture du coffre arrière depuis l'intérieur du véhicule, à la suite du décès de plusieurs enfants.

ser de la somnolence. Vous ne pouvez voir le monoxyde de carbone, il est inodore et incolore. »

En janvier 1996, durant une tempête de neige, 22 personnes sont mortes aux États-Unis à cause d'un empoisonnement au monoxyde de carbone.

Quatre victimes dans la journée

CARBONE suite de la page A1

Le père de famille a fait démarrer son véhicule et a placé la petite Annabelle dans son siège, pour qu'elle soit au chaud, pendant qu'il s'activait sur la pelle. Au bout d'une quinzaine de minutes, il s'est rendu compte avec horreur que la petite était sans connaissance. À l'hôpital de Montréal pour enfants, où elle a été transportée d'urgence en ambulance, les médecins ont constaté qu'elle n'avait plus de pouls et n'ont pu la ramener à la vie.

Il s'agissait alors du quatrième cas de la journée, a expliqué hier le Dr Chalut. Un peu plus tôt, une fillette de 3 ans avait été amenée en catastrophe, parce qu'elle aussi avait été laissée dans une voiture en marche pendant que son père déblayait la neige. Au bout d'une dizaine de minutes, il s'est rendu compte que l'enfant était sans connaissance. Il l'a vite sortie et, heureusement, elle est revenue à elle. Elle était toutefois suffisamment intoxiquée pour que les médecins l'envoient en traitement dans une chambre hyperbare de l'hôpital du Sacré-Coeur.

Deux jumeaux de 7 mois ont aussi été amenés à cet hôpital, lundi, pour une vérification. Les petits se trouvaient dans une pièce à l'étage de la maison quand les parents se sont rendu compte que le détecteur de monoxyde de carbone était en alerte. La voiture familiale était en marche dans un abri temporaire accolé au garage, et la porte du garage était restée ouverte.

« Inodore, incolore et sans saveur, le monoxyde de carbone est sournois et très rapide. Dans le cas des deux enfants intoxiqués, on parle de 10 à 15 minutes », a insisté hier le Dr Chalut. Selon lui, les constructeurs automobiles pourraient songer à installer des détecteurs de monoxyde de carbone dans les voitures, qui éteindraient les moteurs et ouvriraient les fenêtres automatiquement dès les premières émanations. Aux États-Unis, 500 personnes meurent chaque année d'intoxication au monoxyde de carbone.

Le Dr Anne-Marie Gosselin, qui a

accueilli la petite Annabelle aux urgences lundi, s'est montrée formelle. « Ce n'est pas de la négligence, ce n'est pas un cas de mauvais soins. » Selon elle, les parents ont le réflexe naturel de mettre le petit dans la voiture quand ils déneigent. Mais si l'on fait démarrer la voiture, il faut s'assurer que le pot d'échappement n'est pas bloqué, et même alors, on ne peut être sûr à 100 % qu'il n'y a pas d'infiltration toxique, a-t-elle fait valoir.

La neige qui bloquait le pot d'échappement est sans doute ce qui a causé le refoulement du monoxyde de carbone dans les voitures des deux enfants intoxiqués, croit-on. Celle qui fut le tombeau de la petite Annabelle, un modèle datant d'une dizaine d'années, a été remorquée par la police pour des expertises. Une voiture dont le pot d'échappement est défectueux est plus susceptible de causer une intoxication.

À la direction de la santé publique de Montréal-Centre, on indiquait hier que sept cas d'intoxication avaient été signalés cette semaine, cinq enfants et deux adultes. Seule la petite Annabelle en est morte.

Les symptômes

Le monoxyde de carbone provient de la combustion de matériaux, tels le gaz naturel, l'essence, le mazout ou le bois, et l'intoxication se produit quand il commence à remplacer l'oxygène dans le sang. Les premiers symptômes se manifestent par des maux de tête, des étourdissements ou des nausées. Si l'exposition se prolonge, on perd connaissance et on peut en mourir. Parce qu'ils respirent plus rapidement et sont incapables de verbaliser les malaises qu'ils ressentent, les très jeunes enfants sont encore plus fragiles.

Hier, le balcon de la famille éprouvée en disait long sur le malheur qui l'a frappée aussi cruellement que sournoisement, à quelques jours de Noël. Un sapin qui portait encore ses guirlandes gisait de travers sur des jouets. Et c'est avec des larmes dans les yeux, que le père aurait donné à une voisine les cadeaux qui étaient réservés à la petite Annabelle.

Lutte contre le jeu pathologique: il faut regrouper les loteries vidéo

LE SOLEIL

QUÉBEC — La lutte contre le jeu pathologique passe notamment par le regroupement des appareils de loterie vidéo (ALV) dans un nombre réduit de sites et par l'élimination des « isoïers » où ceux-ci sont installés dans bon nombre d'établissements.

Telles sont les conclusions de la

« première étude au monde » à s'attarder spécifiquement aux impacts du format des ALV, de leur disponibilité et de leur disposition dans les lieux où ils sont situés.

Réalisée par le Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, de l'Université Laval, cette étude a été produite à la demande de la Régie des alcools, des

courses et des jeux du Québec. Ses résultats ont été rendus publics hier.

Selon le directeur du groupe de recherche, le Dr Robert Ladouceur, le format des appareils, petit ou grand, n'a aucune influence sur le comportement des joueurs. Par contre, le fait qu'ils soient disponibles en un grand nombre d'endroits a un effet clairement négatif. L'autre élément majeur de l'étude

concerne l'existence des isoïers qui permettent aux utilisateurs de jouer en toute tranquillité, hors de vue des autres clients. Pour les joueurs excessifs, ces isoïers sont perçus « comme un refuge contribuant à la perte de contrôle ».

Face à ces conclusions, les auteurs de l'étude recommandent d'envisager le regroupement progressif des appareils dans un nombre d'endroits limi-

té, en favorisant une répartition équilibrée entre les régions.

Cette répartition devrait tenir compte de la situation socioéconomique des régions et des zones de villes. En d'autres termes, il faudrait « contenir l'offre à l'égard des quartiers défavorisés où les risques de problèmes sociaux, incluant les coûts sociaux qui s'y rattachent, sont élevés ».

WestJet offre à ses amis montréalais :

A) Des vols sans escale

C) Des économies sans fin

B) Du plaisir sans arrêt

D) Toutes ces réponses, sans exception



Vols sans escale, plaisir sans arrêt, et économies sans fin vers Hamilton, Halifax, Calgary et Vancouver.

Nous sommes emballés d'offrir à nos amis de Montréal de super bons tarifs sur nos vols sans escale vers Hamilton, Halifax, Calgary et Vancouver. Avec WestJet, attendez-vous non seulement à des voyages tout confort offerts à de super bas tarifs, mais aussi à notre service plaisant et amical, avec boissons et collations gratuites... d'un océan à l'autre. Et maintenant, lorsque vous réservez sur westjet.com, vous économisez 6 \$ sur le tarif aller-retour, en plus d'accumuler de précieux milles de récompense AIR MILES^{md}, sur chaque vol. Choisissez WestJet la prochaine fois que vous voyagerez, pour des vols très agréables.

LA DESSERTE DE L'AÉROPORT DE DORVAL

HAMILTON
19 vols sans escale
par semaine

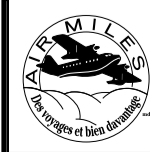
HALIFAX
7 vols sans escale
par semaine

CALGARY
7 vols sans escale
par semaine

VANCOUVER
7 vols sans escale
par semaine

Victoria • Comox • Vancouver • Abbotsford • Prince George • Kelowna • Grande Prairie • Calgary • Edmonton • Fort McMurray • Saskatoon • Regina • Winnipeg • Thunder Bay • Windsor • London • Hamilton • Toronto • Ottawa • Montréal • Moncton • Halifax • Gander • St. John's

*Le nombre de places à ces tarifs est limité et ils ne sont pas nécessairement disponibles pour tous les vols. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs sont un peu plus élevés les autres jours de la semaine. Les taxes, les frais et les surtaxes sont supplémentaires s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée avec d'autres tarifs. Achats préalable de trois jours nécessaire. Les vols pourraient ne pas opérer les jours annoncés de vente. Dates de restriction à partir du 18 au 24 et du 26 au 30 décembre 2003 et du 1er au 5 janvier 2004. ^{md} Marque déposée / de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.



SERVICE EN BOEING 737 COLLATIONS GRATUITES
RÉSERVATIONS DE VOITURE ET D'HÔTEL À WESTJET.COM
APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU WESTJET AU 1.877.956.6982

ÉCONOMISEZ
6\$
EN LIGNE

RÉSERVEZ EN LIGNE À
westjet.com

WESTJET
le ciel canadien à bon prix

La Québécoise a 40 ans!

LOUISE LEDUC

On prend une grande respiration et on le dit tout de go : ça y est, la Québécoise a 40 ans!

Quelle Québécoise ? La Québécoise moyenne. C'est ce qu'a annoncé hier l'Institut de la Statistique du Québec, dans son bilan annuel de *La Situation démographique au Québec*.

« C'est la première fois que l'on franchit ce cap psychologique », annonce l'auteur de l'étude, le démographe Louis Duchesne. Dans les années 60, la moyenne d'âge se situait autour de 25 ans. »

Le Québécois moyen, lui, a 37,8 ans, mais ne doit pas se réjouir pour autant. « La moyenne d'âge des hommes québécois est plus basse tout simplement parce qu'ils meurent plus tôt », explique M. Duchesne.

Les Québécoises ne sont pas les plus vieilles Canadiennes : en moyenne, la résidente de la Nouvelle-Écosse, elle, a 40,4 ans.

Pour se consoler encore davantage, notons que la Japonaise moyenne est plus vieille encore : 41 ans. Dans le club des quaranténaires, les deux sexes confondus, on retrouve notamment le Japon, la Suisse, la Suède,

la Belgique et l'Italie. À l'inverse, la moyenne d'âge des Irakiens est de...19 ans, selon des données des Nations unies.

« Parmi les provinces québécoises, peut-on lire par ailleurs dans l'étude de l'Institut de la statistique du Québec, le Québec affiche l'une des plus faibles proportions de jeunes de 0-14 ans. »

La proportion de Québécois de 0 à 14 ans est de 17,2 %, comparativement à 18,9 % pour l'Ontario.

« Les personnes âgées de 65 ans et plus ont représenté seulement 5 % de la population pendant près de la moitié du siècle, puis leur propor-

tion s'est mise à augmenter rapidement, note encore M. Duchesne. La proportion, qui est aujourd'hui de 13 %, devrait se situer à 18 % en 2016, à 24 % en 2026 et même atteindre 29 % en 2051. »

C'est qu'un baby-boom n'est absolument pas en vue. Le nombre moyen d'enfants par femme se situait à 1,45 en 2002, comparativement à 1,47 en 2001. « Nos données préliminaires nous annoncent que l'indice synthétique de fécondité remontera légèrement pour 2003, pour se situer à 1,47. On navigue vraiment dans les mêmes eaux depuis quelques

années », fait observer M. Duchesne.

Quelques autres données en vrac de ce polaroid de la société québécoise ? Sachez que 59 % des enfants naissent maintenant hors mariage, comparativement à 43 % en 1992 ; avec nos 22 000 mariages en 2002, on passe d'ailleurs moins que jamais devant le curé (ou le maire), enfant ou pas.

Pour la petite histoire, mentionnons enfin que la population du Québec estimée au 1^{er} janvier 2003 est de 7 462 400 personnes, un taux d'accroissement de 0,6 % par rapport à janvier 2002.

Le français, langue de recherche au Québec?

LOUISE LEDUC

Est-il acceptable que le gouvernement du Québec fasse de la maîtrise du français une condition sine qua non à l'obtention d'une bourse en recherche fondamentale ? Un chercheur de McGill, qui se spécialise en recherche biomédicale, soutient que non et poursuit à la fois le gouvernement du Québec et le Fonds de la recherche en santé du Québec pour éviter d'avoir à réussir l'examen obligatoire de l'Office de la langue française.

Dans une requête déposée en Cour supérieure la semaine dernière, Satya Prakash explique avoir décroché une bourse d'excellence, versée par le Fonds de la recherche en santé du Québec. Les sommes sont substantielles : une somme de 46 348 \$ lui serait versée en 2003-2004, à laquelle s'ajouteraient 48 391 \$ l'année suivante. Le hic : M. Prakash, qui habite au Québec depuis une dizaine d'années, « a appris par une lettre qu'il aura jusqu'en juin pour réussir l'examen de français de l'Office de la langue française, faute de quoi sa bourse lui sera refusée », explique son avocat, Julius Grey.

Méthode trop forte

M^e Grey dit avoir accepté la cause non pas pour partir en guerre contre les objectifs québécois de francisation, auxquels il dit adhérer, mais pour contester la méthode un peu trop forte employée contre son client. « La loi 101 stipule que le niveau de français doit être approprié à la pratique d'une profession donnée, indique M^e Grey. Or, dans le champ d'activité de mon client, la recherche biomédicale, presque tout se passe en anglais : la littérature est dans cette langue, il rédige ses articles de recherche en anglais, etc. Dans son domaine, il n'est pas vraiment nécessaire de savoir où mettre des « s » à la fin des mots. Mon client est prêt à apprendre le français, mais il doute de pouvoir le faire dans les temps requis. »

La connaissance du français figure bel et bien parmi les critères d'admissibilité aux bourses du Fonds de la recherche en santé du Québec, comme c'est le cas pour le Fonds de la recherche sur la nature et les technologies et celui sur la société et la culture.

La porte-parole du Fonds de recherche en santé du Québec, Michelle Dubuc, soutient que « l'argent nous vient de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, qui exige des chercheurs qu'ils démontrent leur maîtrise du français ».

À la Régie de l'assurance-maladie du Québec, on nous indique que la politique du Fonds de la recherche en santé du Québec s'inspire peut-être de la loi de la Régie, mais que les modalités du programme ne la regardent en rien et que les chèques ne sont pas émis par elle.

Petit coup de fil un niveau plus haut, directement au ministère de la Santé. Sa porte-parole, Dominique Breton, se montre catégorique, en dépit des spécifications très claires inscrites sur le formulaire de demande de bourse et postées sur l'Internet. « Non, la maîtrise du français n'est pas une exigence pour l'obtention d'une bourse du Fonds de la recherche en santé du Québec, tranche-t-elle. On demande tout au plus aux chercheurs qu'ils annexent un résumé en français de leur demande lorsqu'ils font leur demande en anglais. On est tout à fait conscient qu'on ne peut pas demander aux chercheurs recrutés par l'Université McGill de démontrer qu'ils maîtrisent le français. »

La pilule du lendemain: les beaux jours sont encore à venir...

LOUISE LEDUC

Un an après que les pharmaciens eurent été autorisés à prescrire la pilule du lendemain sans l'intervention d'un médecin, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est encore à la hausse au Québec.

Selon l'étude *La Situation démographique du Québec*, rendue publique hier, le nombre d'avortements a atteint 29 140 en 2002, en regard de 28 489 en 2001, un nombre record qui n'inclut pas les avortements non remboursés effectués en clinique privée.

Cela ne signifie pas pour autant que la mesure de plus grande accessibilité à la pilule du lendemain, mise en application à partir de janvier 2002, n'a eu aucune incidence.

Ainsi, selon des données de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 7151 femmes ont acheté en pharmacie un contraceptif oral d'urgence en 2002, comparativement à 4415 femmes l'année précédente. Et jusqu'ici, en 2003, la Régie a déjà remboursé ces contraceptifs à 8717 femmes.

Tout de même, n'est-il pas décevant que la prescription par les pharmaciens de la pilule du lendemain, précisément autorisée pour réduire le nombre d'avortements, n'ait pas atteint le but visé ? Le docteur Jocelyn Bérubé, responsable de la clinique de planning des naissances de Rimouski et grand partisan



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE ©

En 2002, 7151 femmes ont acheté en pharmacie un contraceptif oral d'urgence, comparativement à 4415 femmes l'année précédente.

de cette mesure, soutient qu'il ne faut pas être déçu de ces premiers résultats, vu les problèmes d'accessibilité qui subsistent. « Jusqu'ici, les femmes devaient souvent payer pour la consultation auprès du pharmacien — cela pouvait être 30 \$ — alors qu'à partir de maintenant tout passera par la carte d'assurance-maladie. »

Dans le doute, des femmes rechigneraient-elles vraiment à utiliser la pilule du lendemain seulement à cause des 30 \$ à verser ? « Les ado-

lescentes, absolument ! » croit le Dr Bérubé. De la même manière, la prescription par les pharmaciens de la pilule du lendemain, aujourd'hui très accessible, a été mal expliquée au public par le Ministère qui s'apprête à mener une campagne de sensibilisation au début de 2004.

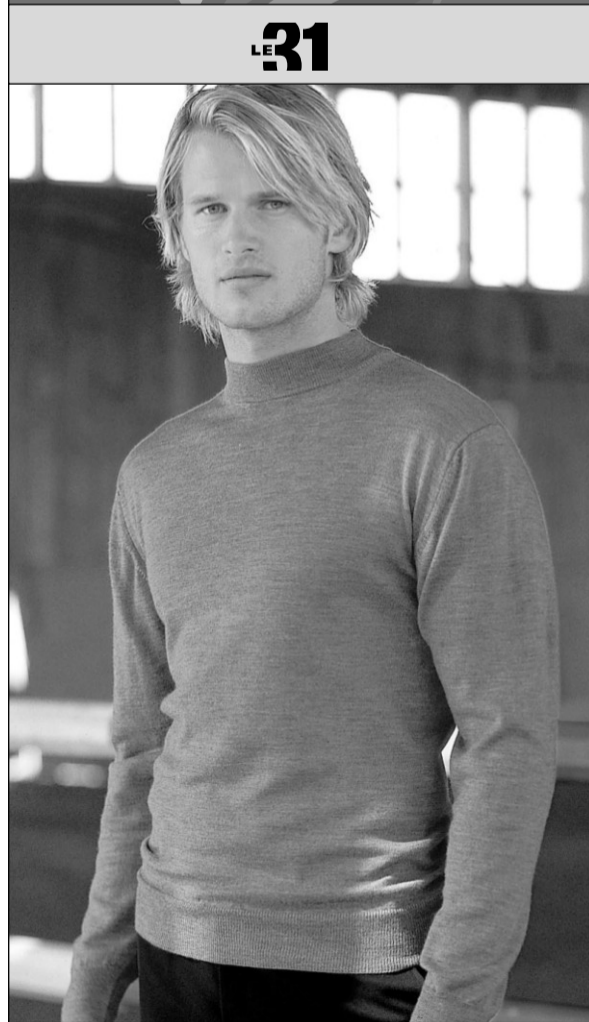
Autre écueil : la mauvaise réputation de la pilule du lendemain, que l'on perçoit encore comme un condensé d'hormones provoquant des maux importants. « Dans les faits, elle est vraiment sans danger

et ne provoque plus d'abondants saignements comme dans le passé », insiste le Dr Bérubé.

À terme, une fois que tous les problèmes d'accessibilité auront été réglés, il espère que la prise de contraceptifs oraux d'urgence fera chuter de 10 à 15 % le nombre d'avortements annuels au Québec. « Encore faudrait-il pour cela, cependant, que les autres problèmes d'accessibilité soient réglés, que les femmes n'aient pas à attendre des semaines ou des mois avant de se trouver un médecin qui renouvelle leur prescription de pilule anticonceptionnelle. »

Le ministère de la Santé a commencé en tout cas par publier un communiqué, hier, pour rappeler que les pharmaciens peuvent bel et bien prescrire un contraceptif d'urgence, remboursable par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Les adolescentes de 14 ans et plus n'ont pas à obtenir le consentement de leurs parents pour se faire prescrire du pharmacien les médicaments OVRAL ou Plan B.

Notons que la principale association américaine de gynécologues et obstétriciens a recommandé mardi à la FDA, l'agence américaine de contrôle des aliments et des médicaments, la vente sans ordonnance de la pilule contraceptive du lendemain aux États-Unis et là aussi, dans le but de réduire le nombre d'avortements.

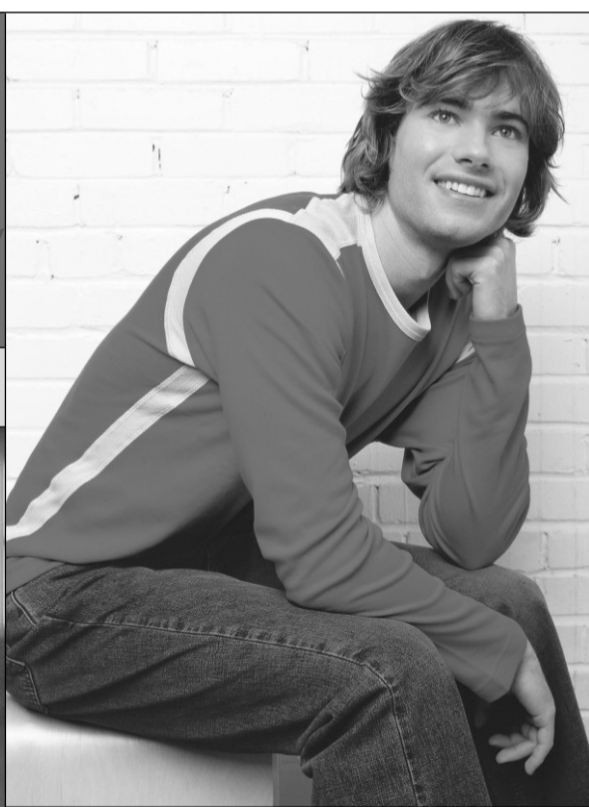


LE PULL LAINE MÉRINOS ITALIENNE 49.95
Un cadeau exclusif du 31. Pure laine extra-fine de qualité supérieure provenant de la célèbre filature italienne Zegna Baruffa. Gris, noir, chocolat, olive, bleu, marine, rouge. P.m.g.tg.tg. Rég. 98.00



Le certificat-cadeau Simons...

C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.



LE TEE-SHIRT CONTOURS LISÉRÉS 19.99
Pur coton interlock, un cadeau Simons exclusif à prix vraiment exceptionnel. Noir, rouge, mastic avec bandes en contraste. P.m.g.tg. Rég. 28.00



LE FOULARD RAYURES SUR JACQUARD 19.99
Une exclusivité de notre collection shetland, un foulard à motif jacquard ethnique, bordures rebrodées au point couverture. Tons dominants de marine, noir, chocolat. Rég. 25.00 Gants coordonnés 7.99



LA CHEMISE FROISSÉE RAYÉE 39.95
La texture pure mode de la saison, une chemise exclusive dans la boîte-cadeau Simons. Poly-viscose qui garde sa forme et sa texture, jeu de rayures en tons combinés de noir, gris, taupe P.m.g.tg. Rég. 50.00

 **simons**

POLITIQUE

TRANSPORT EN COMMUN

« Une responsabilité des villes »

La ministre déléguée aux Transports affirme que Québec « fait amplement sa part »

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Pour le gouvernement Charest, le transport en commun est « une responsabilité municipale » et les sociétés de transport sont responsables de la tarification, de la gestion et de l'exploitation de ce service.

C'est ce qu'a réaffirmé, hier à l'Assemblée nationale, la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, tout en soulignant que le Québec était parmi les provinces qui investissent le plus dans le transport en commun avec une contribution de 23 % à son financement.

Répondant à une question du dé-

puté péquiste de Drummond, Normand Jutras, qui lui demandait quelles étaient les orientations du comité interministériel (dont sont membres la présidente du Conseil du Trésor et le ministre des Finances) qui révisait actuellement le cadre financier du transport en commun dans les grandes villes du Québec, M^{me} Boulet a conclu que le gouvernement du Québec faisait « amplement sa part ». Puis elle a adressé des reproches au gouvernement précédent pour n'avoir « rien fait pour arrêter les dépassements de coûts du prolongement du métro à Laval ».

Le député Jutras parlait alors au nom de quelque 58 000 citoyens du Québec qui ont signé une péti-

tion pour réclamer un nouveau cadre financier pour le transport en commun. Les pétitionnaires craignent que de nouvelles augmentations des tarifs soient imposées aux usagers du transport en commun si un effort collectif n'est pas fait pour en assurer « un financement adéquat », comme l'a exprimé au cours d'un point de presse André Porlier, porte-parole de la Coalition pour le transport en commun.

La Coalition déplore que le financement annuel du transport urbain ait été réduit de plus de 100 millions depuis 1991 au Québec et que la qualité de ce service public ait « grandement diminué ». La pétition a été présentée à l'Assemblée

nationale, ainsi que devant les autorités de certaines villes, et elle sera déposée, après les Fêtes, à la Chambre des communes, à Ottawa.

Des municipalités, la coalition réclame qu'elles améliorent et développent les services et les infrastructures du transport en commun, en plus d'en geler les tarifs. Elle demande au gouvernement du Québec d'augmenter son financement de façon à en assurer le développement et ce, dès janvier 2004. La coalition presse également le gouvernement fédéral « d'investir de façon significative dans le fonctionnement et les infrastructures de transport en commun urbain ».

Le député Normand Jutras estime pour sa part qu'« il n'appartient

pas qu'au Québec de penser à une solution au problème du transport en commun », lequel pourrait aider grandement à la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

« Le gouvernement fédéral pourrait contribuer dans le respect des compétences des uns et des autres », a suggéré le député de Drummond, qui croit que « la ministre a tout en main pour prendre des décisions ».

« La Communauté métropolitaine de Montréal devrait avoir des pouvoirs qui lui permettraient d'aller chercher elle-même de l'argent et faire la planification du transport en commun à Montréal », suggère également M. Jutras à la ministre.

OFFRE LÈVE-TÔT!

SAMEDI 20 DÉC. DE 8 AM À 11 AM

10% DE RABAIS ADDITIONNEL

SUR TOUS NOS PRODUITS ÉLECTRONIQUES AVEC CE COUPON!*

Dumoulin

Electronique - Informatique - Photo - Communications

PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI!

EN BREF

Un appui à la contestation

Quatre-vingts pour cent des Québécois considèrent que les groupes sociaux ont au moins « un peu raison » de contester les politiques actuelles du gouvernement Charest. C'est ce qu'indique un sondage CROP réalisé pour le compte de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), dont les résultats ont été dévoilés hier à Montréal. Plus précisément, le sondage indique que 35 % des Québécois interrogés estiment que les groupes sociaux ont « tout à fait » raison de contester les politiques actuelles du gouvernement Charest. En plus, 45 % jugent qu'ils ont « un peu » raison de le faire. Seulement 12 % jugent que les groupes sociaux n'ont « pas du tout » raison de contester les politiques du gouvernement Charest. Le sondage révèle également une certaine insatisfaction face au gouvernement. Ainsi, 61 % des Québécois interrogés s'en disent insatisfaits, soit 29 % de « très » insatisfaits additionnés à 32 % de « plutôt » insatisfaits. Cette tiédeur se traduit dans

les intentions de vote, puisque le PQ devancerait cette fois le PLQ, recueillant 41 % des voix, contre 36 % pour les libéraux et 20 % pour l'ADQ.

Québec pris de court

Le ministère de l'Agriculture a été « surpris » de la décision rapide des producteurs de porcs d'éliminer les farines animales, même s'il s'y attendait après une annonce similaire des producteurs ontariens. La Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) a demandé à ses membres de ne plus nourrir leurs animaux avec des farines d'origine animale dès le 1er décembre. La FPPQ dit avoir pris cette décision pour des raisons commerciales uniquement, puisque aucune étude n'indique un danger pour la santé humaine de nourrir les porcs avec ce genre de produit. La FPPQ a précisé que les porcs québécois ne seront pas totalement végétariens. Les farines fabriquées avec des carcasses et des restes d'abattoirs sont peut-être bannies, mais les éleveurs ajoutent toujours du gras d'origine animale

pour enrichir la moulée de leurs pensionnaires.

L'assurance auto sera modifiée

Contrairement à ce que soutient le ministre des Finances Yves Séguin, le gouvernement Charest n'a pas renoncé à son engagement de modifier le régime d'assurance automobile du Québec, pour revoir les indemnités versées aux criminels de la route. C'est la ministre par intérim des Transports, M^{me} Julie Boulet, qui a rappelé mercredi la position du gouvernement à cet égard. « On croit toujours à l'indemnisation des victimes innocentes, et on croit également qu'il faut revoir les indemnités versées aux criminels de la route. Un projet de loi sera déposé au printemps prochain », a dit la ministre Boulet à l'Assemblée nationale. La veille, en conférence de presse, le ministre des Finances, Yves Séguin, avait laissé entendre que le gouvernement avait renoncé à cet engagement pris par le Parti libéral lors de la dernière campagne électorale.

FLOWING LINES
Signature Kaufmann de Suisse

Cadeau Unique pour Personne Unique...

KAUFMANN de SUISSE
EXCLUSIVE JEWELERS - SINCE 1954

MONTREAL 2195 Crescent St. 514 848-0595
NEW YORK, NY 785 Madison Ave. 212 249-5700
PALM BEACH, FL 210 Worth Avenue 561 832-4918

www.kaufmannsuisse.com

HENRI HENRI LTEE
Depuis 1932

Chapelier
Différentes qualités, modèles, grandeurs et couleurs

BILTMORE
189, rue Sainte-Catherine Est
(514) 288-0109

745i
BMW Série 7

www.bmwmontreal.ca

Le plaisir de conduire™

Votre jet privé

L'occasion de vous envoler

À partir de 999 \$ par mois pendant 36 mois

Comptant	Paiement
10 200 \$	999 \$
6 000 \$	1 125 \$
0 \$	1 299 \$

Un mois gratuit pour Noël*!

Jusqu'au 31 décembre seulement, les concessionnaires BMW vous offrent un mois gratuit en plus de l'offre en vigueur dans cette annonce. Une occasion unique d'ajouter le plaisir de conduire aux joies du temps des Fêtes. Hâtez-vous.

4,9% Taux de location offert sur la 745i.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talton Ouest
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16710, autoroute
Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662
(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
(450) 682-1212
(514) 990-2269
www.bmwval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
Nouvelle adresse
8400, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

Formation de conduite BMW
Pour plus de sécurité sur nos routes.

Offre valable sur le modèle 2003 745i neuf, automatique, en stock. Le taux de location est celui offert exclusivement par les Services financiers BMW et est disponible auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation du crédit. Profitez du programme de dépôt de sécurité multiple pour obtenir un taux d'intérêt encore plus avantageux. *Un montant équivalent à la première mensualité jusqu'à un maximum de 1000 \$ taxes incluses sera remis lors de la livraison. Cette offre est applicable sur des locations de 36 mois ou plus. Les mensualités tiennent compte du rabais des concessionnaires participants et sont établies en fonction d'un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois et d'un versement initial tel qu'indiqué. Valeur résiduelle garantie de 53 075 \$. Des frais de 0,30 \$ le kilomètre s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 20 000 km par année. Premier versement et dépôt de sécurité exigés. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 décembre 2003. Photo à titre indicatif seulement. Entretien inclus pendant 3 ans ou 60 000 km, selon les intervalles recommandés par BMW. Fret, transport, préparation, frais d'administration et taxes en sus.

Notre intention est de vous avoir
comme client pour les bonnes raisons!

Grand choix • Conseils judicieux • Service personnalisé

photo A. Laplante inc
foto source™

Nikon Coolpix 5700

Appareil photo numérique
5 mégapixels
Zoom Optique 8x
Écran amovible
Viseur électronique
Flash intégré + support
Mode automatique et manuel

1069⁹⁵\$

Lundi au Vendredi : 9h à 21h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 11h à 17h

Ce coupon vous donne
5 photos gratuites numériques à
imprimer sur du VRAI papier photo



www.photolaplante.com

350 boul. Des Laurentides, Pont-Viau, Laval, H7G 2T8
Grand stationnement

450-669-0595

la **Baie** encore plus

Imaginez
la **Joie**

Tout ce qu'elle souhaite et tout ce que vous voulez sous un même toit

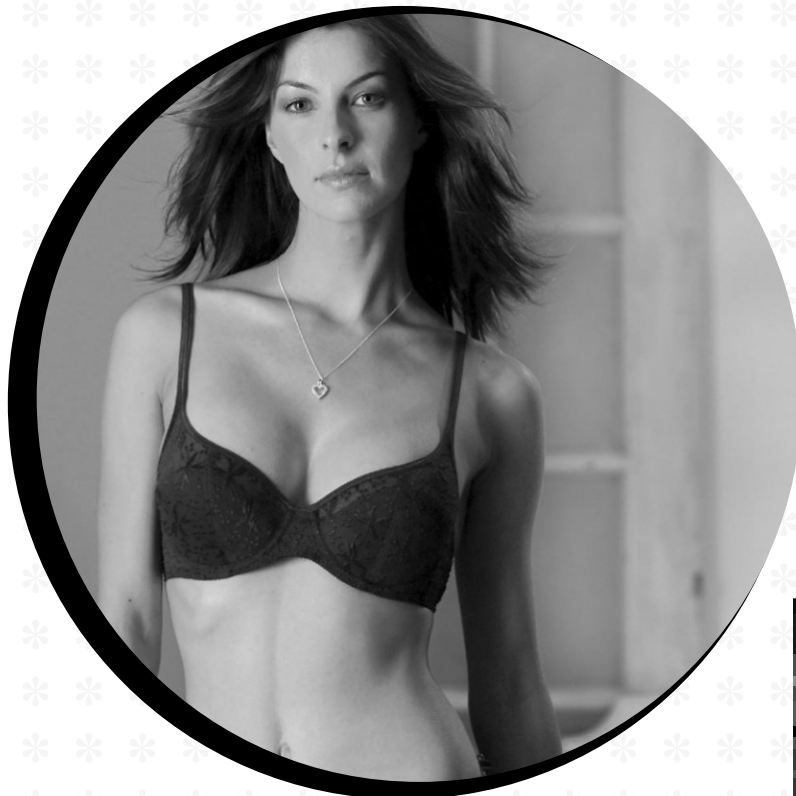
DU JEUDI 18 AU MERCREDI 24 DÉCEMBRE

TOUS NOS MAGASINS OUVERT de 8 h à 21 h les jeudi 18, vendredi 19, lundi 22 et mardi 23 décembre; de 8 h à 17 h les samedi 20, dimanche 21 et mercredi 24 décembre.



40 % de rabais

tenues de nuit et peignoirs pour elle
Mantles^{mc}, ToGo^{mc}, Claudel, Versailles et autres



30 % à 35 % de rabais
soutiens-gorge mode, slips et dessous pour elle

Triumph, Lily of France, Designs de WonderBra, Calvin Klein, Elita, Hanna, Maidenform, Warners, Olga et autres.



solde

19,99 \$ à 39,99 \$

pulls automne-hiver pour elle

ToGo^{mc}, ToGo^{mc} Sport, Mantles^{mc}, Melrose et Mac & Jac.

Tailles courantes, petites et grandes.

Ord. 34,99 \$ à 68 \$.



30 % de rabais

pantoufles et chaussons pour elle



prime Givenchy

obtenez cette prime de 5 pièces à l'achat de 63 \$ ou plus de produits parfumés Givenchy pour elle

Exception : coffrets.



25 % de rabais
chocolats Frango



prime Estée Lauder Pleasures

à l'achat d'une eau de parfum de 100 ml à 80 \$, vous obtiendrez un lait parfumé pour le corps, 100 ml, et une trousse de voyage. Notre photo.

40 % de rabais

bijoux fins en or à 10 ct et 14 ct sertis de diamants, gemmes ou zircons cubiques et ceux en perles cultivées



Tout ce qui brille

PROMO BIJOUX



25 % de rabais
montres

Timex, Seiko, Cardinal, Bulova, Citizen, Perry Ellis, Sierra, Casio et Wenger Swiss

Exceptions : montres Ironman et Expedition de Timex.

Les articles annoncés ne sont pas tous offerts à la Baie, Place Versailles. Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Il se peut qu'un achat-choc soit accompagné d'une étiquette ou d'une affiche indiquant un PRIX DE COMPARAISON. Il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles du programme Achat-choc sont offerts en quantités limitées; aucun bon d'achat différé. Précisions en magasin.



Échangez vos points Primes Hbc contre une carte-cadeau Hbc *instantanément* et choisissez la récompense qui vous plaît au magasin.

Primes **Hbc**

Rendez-vous au comptoir du Service à la clientèle Primes Hbc dès aujourd'hui.

1BAE



POLITIQUE

Ed Broadbent revient sur la scène politique

L'ancien chef du NPD sera candidat dans Ottawa-Centre

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Après plusieurs semaines de réflexion, l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, annoncera aujourd'hui qu'il effectue un retour en politique.

M. Broadbent, qui a dirigé les destinées du NPD de juillet 1975 à décembre 1989, confirmera ses intentions dans la capitale fédérale au cours d'une conférence de presse en compagnie du chef actuel, Jack Layton.

Considéré comme l'homme sage du parti depuis son départ de la politique, M. Broadbent briguera les suffrages dans la circonscription d'Ottawa-Centre aux prochaines élections, prévues au printemps 2004, et affrontera ainsi le candidat libéral Richard Mahoney, un pro-

che collaborateur du premier ministre Paul Martin depuis 1990.

Cette circonscription, qui a été détenue par le NPD entre 1984 et 1988, est devenue vacante cet automne quand le premier ministre Jean Chrétien a nommé le député Mac Harb au Sénat.

M. Broadbent, qui aura 68 ans en mars, avait évoqué un retour en politique il y a quelques semaines au cours d'une entrevue accordée à un quotidien torontois. Depuis, les dirigeants du parti ont reçu une avalanche de courriels l'encourageant à reprendre du service et à se faire élire à la Chambre des communes. Les responsables du NPD sont d'ailleurs en train de mettre sur pied un site Web (www.edbroadbent.ca) dans le but d'accroître la pression.

« M. Broadbent aurait de très bonnes chances de remporter la

bataille dans Ottawa-Centre s'il effectue un retour en politique. Nous avons réalisé des sondages, il y a quelques semaines, et il détenait une certaine avance », a déclaré à *La Presse* une source néo-démocrate, sous le couvert de l'anonymat.

M. Broadbent, qui a appuyé M. Layton dans la dernière course au leadership du NPD, a conduit les néo-démocrates à leur plus grand succès électoral, en 1988, quand ils ont remporté 43 sièges aux Communes. Bilingue, M. Broadbent a représenté la circonscription ouvrière d'Oshawa pendant 18 ans avant d'être nommé par l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique en 1990. Il a occupé ce poste pendant six ans.

Stanfield disparaît à l'âge de 89 ans



PHOTO PC ©

L'ancien chef du Parti progressiste-conservateur du Canada, Robert Stanfield, est mort hier, à l'âge de 89 ans, à l'hôpital Montfort d'Ottawa. Une cérémonie commémorative aura lieu à Ottawa, tandis que l'inhumation sera faite en Nouvelle-Écosse. M. Stanfield est entré en politique fédérale en 1967, en étant élu chef progressiste-conservateur. Sa physionomie et son discours lent, surtout en français, tranchaient alors avec le charismatique Pierre Elliott Trudeau, qui allait devenir premier ministre libéral l'année suivante.

la Baie encore plus

Solde cadeau express

Le compte à rebours est commencé!

en vigueur jusqu'au 24 décembre

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

encore 7 jours

Tous nos magasins ouvrent de 8 h à 21 h les vendredi 19, lundi 22 et mardi 23 décembre; de 8 h à 17 h les samedi 20, dimanche 21 et mercredi 24 décembre!

LES VENDREDI 19, SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

OBTENEZ
10 %
DE RABAIS*

LORSQUE VOUS RÉGLEZ AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT Hbc mode, chaussures et accessoires pour toute la famille, appareils électroniques, micro-ondes, aspirateurs, meubles, gros électros, duos-sommeil, linge de maison, articles ménagers et pour la table, petits électros de cuisine, friandises et aliments fins à prix ordinaire, de solde ou de liquidation.



*Exceptions : produits de beauté, fragrances et articles « Achat-choc », « Notre meilleur prix chaque jour » et ceux des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

D'AUTRES RABAIS FORMIDABLES EN MAGASIN!

40 %
de rabais

mode et jeans pour elle et lui

LAUREN | RALPH | POLO | RALPH LAUREN
RALPH LAUREN | RALPH LAUREN | POLO | RALPH LAUREN
POLO JEANS CO. RALPH LAUREN

40 %
de rabais

tenues mode pour elle
Mantles™, ToGo™, Melrose, mac & jac et Maxfield
Tailles petites, courantes et grandes.

collants fins et opaques et chaussettes pour elle jusqu'à 40 % de rabais à l'achat de 6 articles ou plus

25 %
de rabais

mode masculine
Tommy Hilfiger, Nautica, Chaps, Ralph Lauren et Izod

40 %
de rabais

choix de tenues mode griffées pour elle
Tailles petites et courantes.

30 % à 35 %
de rabais

soutiens-gorge mode, slips, dessous de jour et dessous galbants pour elle
Calvin Klein, Warner's, Triumph, Elita, Lily of France et autres

35 %
de rabais

chaussettes et sélection de sous-vêtements Calvin Klein pour lui

40 %
de rabais

pyjamas, peignoirs et tenues de nuit pour lui
ToGo™ et Mantles™

40 % de rabais
litterie Royal Velvet

30 % de rabais

Batterie de cuisine
Cookright de Tool of the Trade™
8 pièces

Solde électronique!

Exemple.
50 \$ de rabais
caméscope Sony
n° DCRTRV250
Ord. 649,99 \$
Solde 599,99 \$

ACHATS-CHOCs GRANDES MARQUES, PRIX EXTRA!

79,99 \$ une place
litterie en coton jacquard à tissage 320 fils
Au choix. Couette ou ensemble de draps.

la promo bijoux
Tout ce qui brille est en cours!

60 % de rabais
bijoux en or à 10 ct

La promo bijoux
Tout ce qui brille est en cours!

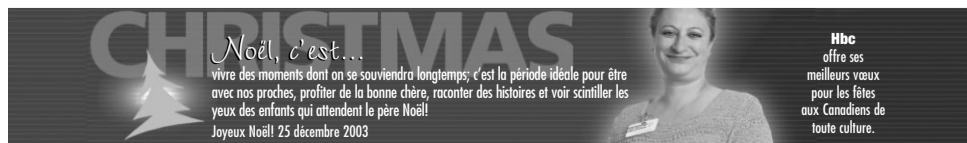
50 % de rabais
bijoux en argent fin et bijoux fins diamantés et gemmés

RABAIS ADDITIONNEL DE 40 %
tenues de nuit et lingerie à prix de liquidation pour elle

RABAIS ADDITIONNEL DE 30 %
mode griffée à prix de liquidation
Sur nos derniers prix étiquetés.

D'AUTRES RABAIS FORMIDABLES EN MAGASIN!

Les articles annoncés ne sont pas tous offerts à la Baie, Place Versailles. La choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une subaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Précisions en magasin.



MONTBLANC



POUVOIR
TIMEWALKER

COLLECTION MODERNE DE MONTRES AVEC UN DESIGN ARCHITECTURAL UNIQUE. DE 3,900\$ À 4,425\$

JOAILLIERS PAX JEWELLERS

LE CENTRE SHERATON - 514.878.9123



PRIX BOXING DAY
JUSQU'À 50% DE RABAIS



RÉG.: 1645\$ À :899\$ RÉG.: 485\$ À :299\$

Arte Pelle®
L'ART DU CUIR

COIN ST-MARTIN ET AUTOROUTE 15, LAVAL
TÉL.: (450) 978-3030

NOUS SOMMES OUVERTS

LE GROUPE SAN FRANCISCO VEUT RESTRUCTURER
SES ACTIVITÉS

TOUS NOS MAGASINS RESTENT OUVERTS ET, COMME
TOUJOURS DEPUIS PLUS DE 25 ANS, VOUS Y RETROUVEREZ
LA MÊME QUALITÉ DE PRODUITS ET SERVICES À LAQUELLE
VOUS ÊTES HABITUÉS.

TOUS NOS PROGRAMMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE
SONT MAINTENUS.

QU'IL S'AGISSE DE MISES DE CÔTÉ, DE CARTES-CADEAUX
ÉLECTRONIQUES, DE LA CARTE LES AILES MASTERCARD DE
LA BANQUE NATIONALE OU DE TOUT AUTRE PROGRAMME,
VOUS POURREZ CONTINUER D'EN TIRER TOUS LES
AVANTAGES PRÉVUS.

NOUS SOMMES OUVERTS ET PLUS DÉTERMINÉS QUE JAMAIS
À BIEN VOUS SERVIR.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN ET HEUREUSES FÊTES!

L'ÉQUIPE DU GROUPE SAN FRANCISCO

VICTOIRE
DELAGE

AILES
LES AILES DE LA MODE

 *Bikini*
VILLAGE

 MOMENTS
INTIMES

SAN FRANCISCO

San Francisco
maillots

ACTUALITÉS

Médicaments : le Canada défend ses politiques

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON — L'achat de médicaments canadiens à bas prix par les Américains continue d'irriter les autorités de la santé et certains membres du Congrès aux États-Unis. Si

bien que l'ambassadeur canadien à Washington a dû prendre la défense des politiques de contrôle des prix en vigueur au Canada.

Michael Kergin a expédié mardi une lettre de deux pages au président de la Chambre des représentants, Dennis Hastert, dans la-

quelle il se porte à la défense de l'attitude du Canada dans le dossier du prix des médicaments d'ordonnance.

La semaine dernière, M. Hastert a déclaré que les politiques canadiennes du contrôle des prix des médicaments sont « injustes pour les consommateurs américains ». Le politicien républicain de l'Illinois a soutenu que les Canadiens négocient des plus bas prix que les Américains en utilisant « la menace de voler les brevets des compagnies pharmaceutiques » américaines.

« Les Américains ne devraient pas être forcés de subventionner les soins de santé du reste du monde. En obtenant des prix plus justes au Canada, les consommateurs américains auront aussi des prix plus justes pour leurs médicaments d'ordonnance », a déclaré M. Hastert lors d'une rencontre à laquelle participaient le représentant américain au Commerce, Robert Zoellick, et le commissaire de la Food and Drug Administration (FDA), Mark McClellan.

M. Kergin a répliqué que les prix des médicaments canadiens ne sont pas fixés, mais examinés, comme dans sept autres nations industrialisées : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et... les États-Unis. Au Canada, les consommateurs paient même 1 % de plus que le prix médian payé à l'étranger pour les médicaments.

L'ambassadeur canadien a ajouté que depuis 1987, les brevets des compagnies phar-

maceutiques sont protégés au Canada, de façon similaire à ce qui se fait aux États-Unis. « Clairement, donc, ni le contrôle des prix ni la menace de vol de brevets ne sont responsables des prix plus bas au Canada », a-t-il écrit. Ce sont plutôt les fluctuations du taux de change, les différences en matière de revenus des Canadiens et des Américains, les achats en gros et l'absence de coûts comme ceux liés à la publicité sur les médicaments d'ordonnance, interdite au Canada.

La FDA montre les dents

Par ailleurs, la FDA a annoncé qu'elle rencontrera aujourd'hui le maire de Boston, Thomas Menino, pour le convaincre de ne pas permettre à ses citoyens d'acheter des médicaments canadiens. La semaine dernière, la ville de Boston et l'État du New Hampshire ont annoncé des projets pour importer des médicaments à bas prix du Canada, ce qui demeure illégal aux États-Unis.

La FDA a aussi dit vouloir rencontrer le gouverneur du New Hampshire, Craig Benson. Ce dernier a affirmé qu'il accepterait une telle réunion si les représentants de l'agence américaine se déplacent dans son État. Il persiste toutefois à vouloir aller de l'avant avec son projet controversé, auquel la FDA refuse de donner le feu vert parce qu'elle juge que la sécurité des médicaments importés ne peut pas être assurée.

Les dépenses en santé atteignent 10% du PIB au Canada

PRESSE CANADIENNE

Les dépenses totales de santé atteindront 121,4 milliards de dollars en 2003 au Canada, ce qui équivaut à 10 % du produit intérieur brut, un niveau inégalé depuis 1992.

Ces statistiques ressortent du plus récent rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé, dévoilé mercredi.

Ces dépenses totales de 121,4 milliards en 2003 font suite à des dépenses de 113,4 milliards en 2002.

Il faut reculer à 1992 pour trouver une aussi importante proportion du produit intérieur brut consacrée à la santé, soit 10 %. Dans les années 70, les dépenses en santé représentaient environ 7 % du PIB, dans les années 80 autour de 8 % et dans les années 90 autour de 9 %.

Le Canada ne fait toutefois pas exception, puisque les dépenses en santé sont à la hausse partout dans le monde, a fait savoir le PDG de l'institut, Richard Alvarez.

De tous les postes budgétaires de la santé, les hôpitaux accaparent encore la plus grosse part, soit 36,4 milliards, ou environ 30 % des dépenses totales de santé.

Les médicaments constituent le deuxième poste budgétaire, puisque 19,6 milliards devraient y être consacrés en 2003, soit 16,2 % des dépenses totales en soins de santé, comparativement à 8,5 % en 1976. Et cela n'inclut que les médicaments vendus au détail avec et sans ordonnance, excluant les médicaments fournis dans les hôpitaux. La part des dépenses pour les médicaments a donc presque doublé en 27 ans.

Sous la supervision du syndic H.H. Davis & Associés,

BOCA

doit **FERMER**

3 MILLIONS D'INVENTAIRE

À LIQUIDER

30% à 50%

DE RABAIS

SUR TOUT EN MAGASIN

Fairview Pointe Claire • Place Versailles •
Place Vertu • Promenades St-Bruno •
Carrefour Angrignon • 6717 rue St-Hubert
et 3969 rue Wellington, Verdun

Maynards DEPUIS 1902

- LIQUIDATEURS
- ENCANTEURS
- ÉVALUATEURS

www.maynards.com

Acura EL – 268\$* / mois

Premium – 20\$* de plus / mois
avec intérieur en cuir et toit ouvrant

96 000 km, transport et préparation inclus.



Une idée emballante pour les fêtes.

C'est déjà le **26**
décembre

CHEZ ACURA

Jusqu'à Noël, tous les jours seront des 26 décembre, chez ACURA. Profitez-en pour venir vous installer confortablement au volant d'une de nos rutilantes berlines EL 2004. Vous verrez vite que... les essayer, c'est les adorer.

ACURA
www.acura.ca

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou
www.galeriasacura.com

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
www.gabriel.ca/acura

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
www.lucianiacura.com

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard
www.acurabrossard.com

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
www.acuralaval.com

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
www.acuraplus.com

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura EL (modèle E53564E) et pour l'Acura EL Premium (modèle E53584E) 2004 neuves. Total des paiements de 15 662 \$ pour la EL et de 16 761,55 \$ pour la EL Premium. Un acompte de 2 798 \$ pour la EL, de 2 937,55 \$ pour la EL Premium et un premier versement sont requis. Option 0 \$ comptant aussi offerte. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. P.D.S.F. de 22 200 \$ pour l'Acura EL (modèle E53564E) 2004 neuve. Transport et préparation de 900 \$. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Un acompte pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 2 décembre 2003 au 2 janvier 2004.

Faites-en plus dès maintenant tout en économisant !

Imaginez... Une laveuse réunissant toutes les options de soin des tissus dont vous avez besoin pour doubler le plaisir de faire ce que vous aimez. Seule la laveuse Whirlpool® Duet HT® offre cette combinaison unique de caractéristiques de premier choix vous permettant de passer moins de temps à attendre que sèchent vos vêtements ou à frotter les taches. Les visites chez le nettoyeur se feront également plus rares, vous faisant ainsi économiser temps et argent. Pas étonnant que la laveuse Whirlpool® Duet HT® ait reçu une cote exceptionnelle de la part d'un magazine grand public†.

Économisez davantage dès maintenant !

Du 8 novembre au 31 décembre 2003, achetez une laveuse Whirlpool® Duet HT® et recevez **100\$*** par la poste.



Whirlpool®
Appareils Electroménagers
IMAGINEZ...®



* Offre postale seulement. Certaines restrictions s'appliquent. Cette offre est valable à l'achat des modèles GHW9250M / 3183486 GHW9200L seulement. Pour obtenir de plus amples détails, adressez-vous à votre détaillant Whirlpool ou appelez-nous au 1 800 461-5681. † Août 2003. © Marque déposée de Whirlpool, U.S.A., emploi licencié au Canada par Whirlpool Canada Inc. © 2003. Tous droits réservés. Recherchez le symbole ENERGY STAR® sur les appareils électroménagers Whirlpool®. Il signifie que le produit répond aux exigences internationales ENERGY STAR® en matière d'efficacité énergétique.

whirlpool.com/canada

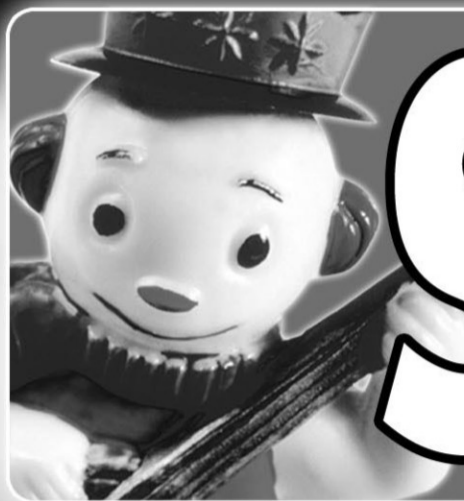
Les CPE de l'ère Charest...



Ce n'est que la pointe de l'iceberg !



FUTURE SHOP



SOLDE DE CADEAUX DE 2 JOURS

Tous les magasins Future Shop et FUTURE SHOP.ca



COMPAQ

Processeur Intel[®] Pentium[®] 4 à 2,5GHz
 • Mémoire DDR à 512Mo
 • Disque dur de 120Go
 • Graveur de CD 48x et lecteur DVD-ROM
 55300NX CodeWEB: 10035282
 MONITEUR ET HAUT-PARLEURS EN SUS
 TANT QU'IL Y EN AURA

Épargnez 300\$

▶▶ 799⁹⁹



TOSHIBA

Processeur Intel[®] Celeron[™] à 2,5GHz
 • Affichage XGA de 15po
 • Mémoire vive DDR de 256Mo
 • Combiné lecteur DVD-ROM et graveur de CD
 • Disque dur de 30Go
 A30-Y55 CodeWEB: 10035378/9

TANT QU'IL Y EN AURA

Épargnez 300\$

▶▶ 1099⁹⁹



COMPAQ

Technologie mobile Intel[®] Centrino[™]

• Affichage WXGA de 15po
 • Mémoire vive DDR de 256Mo et disque dur de 40Go
 • Combiné lecteur DVD-ROM et graveur de CD
 • Réseau sans fil 802.11b
 1050CA CodeWEB: 10035092/86
 TANT QU'IL Y EN AURA

Épargnez 500\$

▶▶ 1599⁹⁹



Disque dur Maxtor 7200 de 80Go

• Interface Ultra ATA/133
 • Mémoire cache de 2Mo
 • Garantie limitée d'un an
 6L080J3 CodeWEB: 10026689

Épargnez 110\$

▶▶ 59⁹⁹



Imprimante, copieur et lecteur optique PSC1210

• Résolution d'impression jusqu'à 4800ppp
 • 12ppm en noir et 10ppm en couleur
 • Profondeur de couleur de 36 bits
 • Garantie d'un an PSC1210 CodeWEB: 10022790

Épargnez 50\$

▶▶ 99⁹⁹



Téléphone Telus postpayé GRATUIT*
 sur activation avec forfait de 2 ou 3 ans

Ensemble cadeau Tout-à-Parler LG TM520

• 4 mois de temps d'antenne sur 1 de 3 forfaits – une valeur jusqu'à 120\$
 • 4 mois de frais de service – valeur de 28,80\$
 • Aucun contrat requis
 LG TM520 CodeWEB: 10037444

*Nouvelle activation exigée. Renseignez-vous en magasin.

Épargnez 150\$

▶▶ GRATUIT*

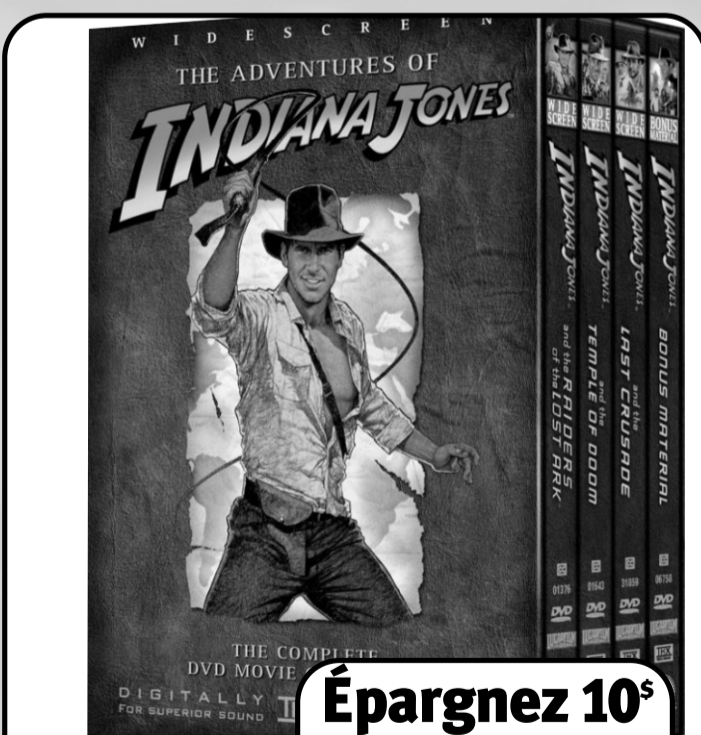


Appareil photo numérique

• 1,3 mégapixels • Mode film
 DC-1 CodeWEB: 10034305

Épargnez 20\$

▶▶ 69⁹⁹



TANT QU'IL Y EN AURA, AUCUN BON D'ACHAT DIFFÉRE. AUCUN DÉTAILLANT.

Épargnez 10\$

▶▶ 49⁹⁹



PlayStation 2

• Un contrôleur
 • Lecture de films sur DVD et CD de musique
 • Lecture de films à balayage progressif
 CodeWEB: 10035228
 2 JOURS SEULEMENT TANT QU'IL Y EN AURA. LIMITE 1 PAR FAMILLE. AUCUN BON D'ACHAT DIFFÉRE.

Épargnez 20\$

▶▶ 199⁹⁹

Boîte cadeau incluse avec les cartes cadeaux



Livraison de cadeaux GRATUITE

▶▶ FUTURE SHOP.ca

Tous les appareils
pour cinéma
maison en

SOLDE

ÉPARGNEZ jusqu'à 30%



27po

Téléviseur stéréo de 27po avec tube-image virtuellement plat

- Entrée vidéo à composants • Filtre en peigne numérique
- Modulation de la vitesse de balayage
- Masque perforé

Invar 02716
CodeWEB: 10021793

Épargnez 150\$

▶▶ 249⁹⁹



32po

PRIMA

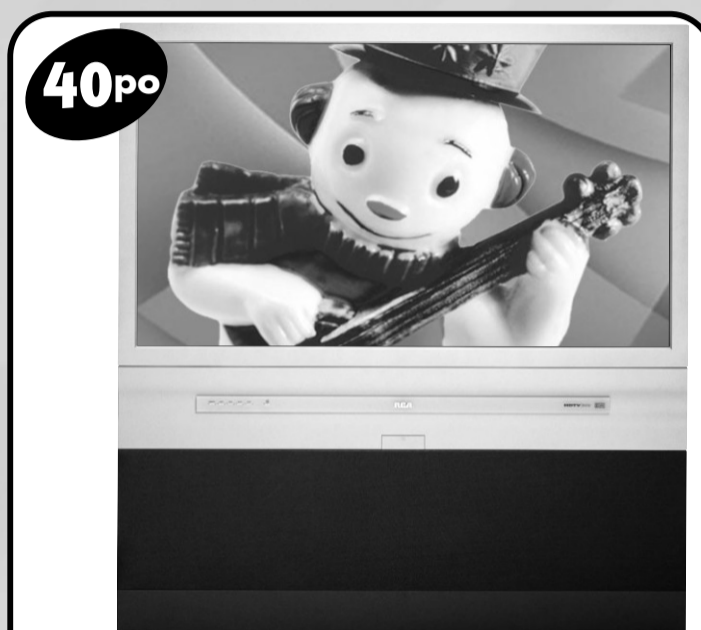
Téléviseur de 32 po prêt pour un lecteur DVD avec tube-image virtuellement plat

- Filtre en peigne numérique PRIMA 0328

CodeWEB: 10019400

Épargnez 170\$

▶▶ 429⁹⁹



40po

RCA

Téléviseur grand écran numérique de 40 po compatible TVHD avec protecteur d'écran 90 UNITÉS DISPONIBLES DANS L'EST DU PAYS

- 2 entrées à composants, 1 S-vidéo et 3 audio-vidéo
- Filtre en peigne 3D Y/C
- Modulation de la vitesse de balayage

D40W20
CodeWEB: 10020667

Épargnez 600\$

▶▶ 1399⁹⁹



27po

Panasonic

DIGITAL dts SURROUND DD DOLBY DIGITAL PRO LOGIC II

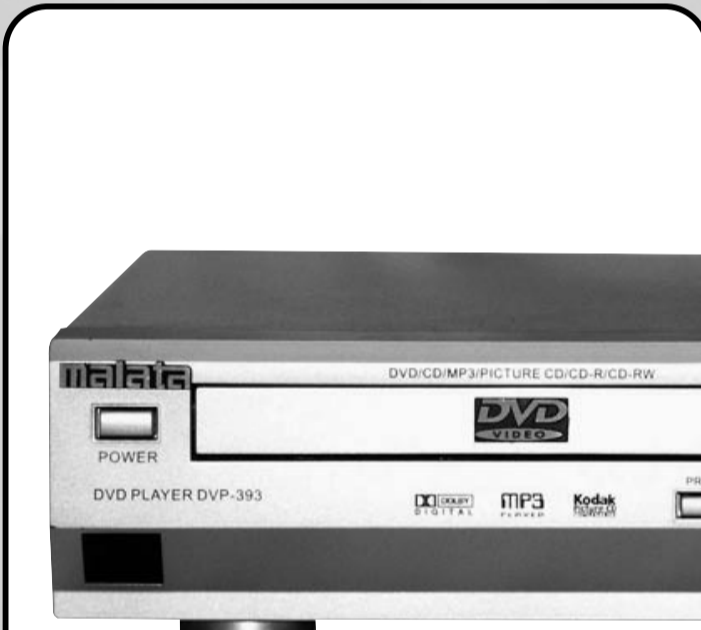
Système cinéma maison complet

- Téléviseur stéréo de 27 po
- Système ambiophonique numérique Dolby[®] de 500 watts
- 5 haut-parleurs et un d'extrêmes graves

CT27E13 CodeWEB: 10027893
SCHT7005 CodeWEB: 10027014

Épargnez 270\$

▶▶ 799⁹⁹



malata

Lecteur de DVD/CD

- Sortie à composants vidéo
- Style chic et compact
- Panneau avant métallique

DVP-393 CodeWEB: 10028152

Super prix

▶▶ 49⁹⁹



SONY

Système audio pour cinéma maison

- Amplificateur séparé de 575 watts
- 5 haut-parleurs et 1 d'extrêmes-graves de 8 po
- Télécommande pré-programmée
- Entrées et sorties S-vidéo

HTD0W750
CodeWEB: 10026974

Épargnez 100\$

▶▶ 399⁹⁹

10% DE RABAIS
sur tous les réfrigérateurs
Plus
livraison locale
GRATUITE
(Valeur de 45\$)



JVC

Caméscope mini DV

- Écran couleur ACL de 2,5po
- Zoom optique de 16x et numérique de 700x
- Lentille f/1,6
- NightAlive pour prises de vue à faible lumière

GR-D30US
CodeWEB: 10025377

Épargnez 100\$

▶▶ 549⁹⁹



wave

Lecteur MP3 de 128Mo

- Enregistreur de voix
- Syntoniseur FM
- Afficheur à ACL rétro-éclairé bleu de 4 lignes
- Mini lecteur USB

FST0U01M022
CodeWEB: 10036074

Épargnez 20\$

▶▶ 149⁹⁹

Prix et produits en vigueur du 18 au 19 décembre 2003. Taxes applicables sur prix et paiements avant rabais et crédits de programmation.

POLITIQUE PUBLICITAIRE: Là où des rabais ou crédits de programmation sont indiqués, toutes les taxes devant s'appliquer sont calculées et doivent être payées sur le prix avant rabais ou crédit. Les frais d'affranchissement appropriés doivent être payés pour les remises postales. Les remises payables en dollars américains sont sujettes aux fluctuations dans la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fabricants. La disponibilité des produits varie selon le magasin. © 2003, Future Shop. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ni en tout ni en partie, ceci incluant l'information sur les prix, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de Future Shop. Les prix, produits et offres annoncés par l'InterBoutique de notre site web peuvent différer de ceux offerts dans les magasins Future Shop. INTEL: Intel, le logo «Intel Inside», Pentium et Celeron sont des marques déposées ou des marques de commerce de la corporation Intel ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.

MONTRÉAL PLUS

Crue inquiétante dans le Richelieu

NICOLAS BÉRUBÉ

La crue des eaux de la rivière Richelieu a tenu en haleine les responsables de la Sécurité civile hier. Ils craignaient que les précipitations des dernières heures forcent des riverains à quitter leur maison.

Dans la journée d'hier, le niveau de la rivière est passé de 8,77 à 8,96 mètres. Selon les procédures d'urgence, les riverains des municipalités avoisinantes commencent à être évacués lorsque l'eau atteint une hauteur de 9,44 mètres.

« Pour l'instant, il n'y a pas de situation d'urgence, a expliqué Claude Lebrun, directeur du Service de sécurité incendie de Beloeil. Mais comme on prévoit des précipitations de 30 millimètres cette nuit et de 15 centimètres de neige dans la journée de jeudi, la situation pourrait changer. »

Ce sont des embâcles formés par les fortes chutes de neige de dimanche qui ont fait monter le niveau de l'eau. À l'heure actuelle, les autorités considèrent que les municipalités menacées par la crue des eaux sont Otterburn Park, Beloeil et Saint-Hilaire. « Habituellement, c'est au printemps que nous avons de tels problèmes, a expliqué M. Lebrun. C'est la première fois que nous sommes confrontés à une situation semblable au début de l'hiver. »

« Des équipes ont commencé à remplir des sacs de sable en prévision des débordements. On a aussi distribué des dépliants aux riverains pour les informer. »

Pour Éric Houde, directeur de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, la situation est préoccupante. « Nous allons suivre la situation d'heure en heure dans la journée de jeudi (aujourd'hui). Si l'eau devait continuer à monter, nous serons prêts à réagir. La possibilité d'utiliser de l'équipement mécanique spécialisé pour défaire l'embâcle sera étudiée », a-t-il dit.

Un autre embâcle, sur la rivière des Outaouais à la hauteur de Hawkesbury, a été signalé. Aucun ordre d'évacuation n'a été donné dans ce secteur. La crue du lac Champlain a aussi suscité l'inquiétude des riverains : évalué à 29,98 mètres hier, le niveau du lac est environ 60 cm plus élevé que la normale en cette période de l'année. Les inondations surviennent quand le lac atteint un niveau de 30,5 mètres. La Sécurité civile est aussi particulièrement vigilante dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, où on a là aussi demandé à des municipalités d'effectuer des travaux préventifs.

Verglas, neige, grésil, pluie... Le sud du Québec a ainsi goûté hier à un cocktail de phénomènes météo qui a laissé un arrière-goût amer à tous ceux qui ont eu à se déplacer sur les routes. À Montréal et en Montérégie, les embouteillages dus à la chaussée glissante et aux opérations de ramassage de la neige étaient fréquents. De 10 à 15 centimètres de neige étaient attendus dans la région métropolitaine cette nuit, de sorte que la circulation risquait de nouveau d'être ralentie.



Ça circulait plutôt mal sur les trottoirs, hier à Montréal. Du moins c'était le cas rue Ontario Est...

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Défusions: Québec adopte des amendements en douce

FRANÇOIS CARDINAL

En douce, dans la nuit de mardi à hier, le gouvernement Charest a ajouté une dizaine d'amendements au projet de loi sur les défusions. L'un d'entre eux répond directement aux détracteurs du conseil d'agglomération, obligeant le président de cet organisme, le maire de Montréal, à rendre des comptes au conseil municipal.

Au lendemain du dépôt des amendements au projet de loi 9, adopté à 6h hier à Québec, de nombreuses voix s'élevaient contre le transfert, à la suite du démantèlement éventuel de Montréal,

d'immenses pouvoirs du conseil municipal au maire de Montréal. On dénonçait le fait que ce dernier pourra gérer 70% du budget de l'ensemble des villes de l'île sans aucune opposition.

Or, l'article 72,1 du projet de loi modifié stipule maintenant que le maire devra obligatoirement informer les membres du conseil municipal de la teneur de l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération, devra exposer pour fins de discussions les positions qu'il entend prendre et devra également faire rapport, ultérieurement, des décisions prises lors des séances.

« Ainsi, a expliqué à l'Assemblée

nationale le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, le conseil municipal, avec toutes ses composantes, soient-ils de l'opposition, sera en mesure de jouer son rôle d'imputabilité, de vérifier l'imputabilité, de vérifier les décisions prises, de les questionner. »

Le conseil d'agglomération est cette nouvelle structure qui sera mise sur pied à Montréal à la suite d'au moins un référendum permettant la reconstitution d'une ville fusionnée. Présidée par le maire de Montréal, qui sera le seul à avoir droit de veto, cette instance détiendra l'ensemble des responsabilités ré-

gionales telles que l'évaluation foncière, le transport en commun, la police, les pompiers et le développement économique. La représentation à ce conseil sera directement liée au poids démographique des villes qui en font partie.

« Patente »

Or, ces derniers jours, plusieurs intervenants, dont le Parti québécois et certains élus du parti au pouvoir à Montréal, ont dénoncé cette « patente » non démocratique. On ferait de Montréal « une entreprise gérée par un conseil d'administration qui n'est pas imputable de ses actes devant l'électorat et qui ne doit affronter l'opposition que sur des points de détail insignifiants », dénonçait dans *La Presse* Marvin Rotrand, conseiller associé au maire de Montréal pour la démocratie.

Force est de constater que l'amendement en question ne répond cependant pas entièrement aux do-

léances formulées. En effet, le fait d'obliger le maire à discuter de ses positions au conseil municipal ne donne pas à l'opposition un droit de regard sur les documents, par exemple, qui circuleront au conseil d'agglomération. En fait, il ne lui accorde aucun droit comme tel, sinon celui d'écouter le maire.

Cette situation est d'autant plus troublante, affirmait déjà M. Rotrand il y a quelques jours, que le maire conservera tous ses pouvoirs, y compris son droit de veto, même s'il est minoritaire au conseil municipal.

Par ailleurs, la critique péquiste aux Affaires municipales, Diane Lemieux, a souligné mardi soir que le projet de loi sur les défusions n'obligeait en rien les membres du conseil d'agglomération à siéger en public. Bien qu'il ait reconnu cette absence dans le texte législatif, le ministre Fournier n'a pas jugé bon de modifier ce dernier, se contentant d'une réponse laconique: « Ça va de soi. »

Cette année au Québec, 134 gagnants ont reçu 100 000 \$ d'Extra.



Mettez de l'Extra dans votre vie.



18 ans +

MISE SUR TOI
1 866 505-JEUX

LOTO QUÉBEC

Résultats

TVA, le réseau des tirages

Tirage du 2003-12-17		
1 ^{er} numéro 361907 25 000 \$	2 ^e numéro 255881 50 000 \$	3 ^e numéro 553782 100 000 \$
décomposables		
Numéros "Télé"		
823555	886492	886943
non décomposables		
NUMÉRO BONI (10)		

Tirage du 2003-12-17					
05	14	17	25	34	44
Complémentaire:					(11)

Tirage du 2003-12-17					
13	15	24	34	47	49
Complémentaire:					(03)

Tirage du 2003-12-17									
01	04	08	13	16	18	19	24	26	28
29	32	41	43	48	52	53	60	62	63

Tirage du 2003-12-17		Tirage du 2003-12-17	
3	4	NUMÉRO 572441	
920	7899		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI
1 866 505-JEUX

Le «comptable» des Hells en liberté

ANDRÉ CÉDILOT

L'incarcération du «comptable» des Hells Angels Nomads, Richard Gemme, est déjà du passé. Condamné à trois ans de pénitencier, cet ancien vendeur d'assurances de 43 ans aura purgé, à quelques mois près, la moitié de la peine qui lui a été infligée en mars 2002.

Dans les faits, Gemme n'est plus en cellule depuis juin dernier, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) l'ayant autorisé à passer les six derniers mois dans une maison de transition. À moins d'un imprévu, il recouvrera sa pleine liberté au plus tard le 22 décembre.

Gemme, qui en est à ses premiers démêlés avec la justice, s'est retrouvé dans la mire des spécialistes de la lutte antimotards durant la dernière année de la vaste et minutieuse enquête qui a permis de démanteler les Hells Angels Nomads et les Rockers de Montréal.

Citoyen au-dessus de tout soupçon, Gemme a joué un rôle clé au sein du gang de motards. Il avait pour tâche de tenir à jour la comptabilité du monopole de distribution de cocaïne et de haschisch que Maurice Bou-

cher et ses troupes avaient conquis par les armes à Montréal et ailleurs en province depuis 1994 jusqu'à leur arrestation en mars 2001.

Grâce à ses connaissances en informatique, Gemme a conçu le système tout en code et pour le moins sophistiqué qui permettait aux dirigeants des Nomads de suivre à la trace toutes les transactions avec la cinquantaine de clients auxquels ils vendaient — ou achetaient — la drogue. C'est ainsi, faut-il le rappeler, que les policiers ont pu établir que le chiffre d'affaires des Nomads avait été de 111 millions, entre mars 1999 et décembre 2000 !

D'après la police, Gemme a participé à quelques livraisons d'argent pour le compte des Hells. À la fin de l'année 2000, il avait notamment apporté 2 millions \$ à un fournisseur de cocaïne de la Rive-Sud de Montréal. C'est également une connaissance de Gemme qui a servi de prête-nom pour la location d'un des appartements de la rue Beaubien utilisé pour cacher l'argent sale.

Au cours de leurs innombrables filatures, les enquêteurs ont aperçu Gemme à quelques reprises dans des réunions avec les motards. La confiance qu'on lui faisait venait de ses longues amitiés avec les narcotrafi- quants André Chouinard et Jean-Ri-

chard Larivière, tous deux très influents auprès des Hells et des Rockers.

Gemme était en Colombie-Britannique chez son ami prête-nom lors du déclenchement de l'opération Printemps 2001. Ramené sous escorte à Montréal, il a comparu le 29 mars 2001 sous des accusations de trafic de drogue, blanchiment d'argent et gangstérisme. Il s'est reconnu coupable un an plus tard et a écopé de 36 mois de prison. En comptant la détention préventive pour le double, cette sentence équivalait à cinq ans de pénitencier. Selon les rapports de la CNLC, il lui a fallu une bonne année avant de vraiment remettre en question son comportement dans cette affaire.

Comme il a jusqu'à maintenant respecté ses engagements — il est retourné aux études et occupe un emploi à temps partiel — trois commissaires ont accepté de lui accorder ce qu'ils appellent une libération conditionnelle totale. Il restera quand même sous surveillance jusqu'à l'expiration de sa peine, le 22 mars 2005. Il lui est interdit de communiquer avec qui que ce soit ayant un casier judiciaire ou des liens avec le monde de la drogue et le crime organisé.

Contre la violence faite aux travailleurs du sexe



PHOTO IVANOH DEMERS LA PRESSE

Une vigile a été organisée hier devant le palais de justice de Montréal pour souligner la Journée internationale contre la violence envers les travailleurs du sexe. Les personnes présentes, dont Jessie (notre photo), ont observé une minute de silence à la mémoire de Julie Marcil, cette jeune escorte assassinée par un client le 19 août dernier à Montréal. Les groupes organisateurs de l'événement demandent au nouveau premier ministre Paul Martin de modifier la loi sur la prostitution.

La SQ arrête le directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent

SÉBASTIEN RODRIGUE

Une nouvelle affaire de corruption frappe de plein fouet l'arrondissement de Saint-Laurent. Le directeur de l'arrondissement, Robert Fortin, a été arrêté hier et interrogé par la Sûreté du Québec pour une affaire d'abus de confiance, ce qui a conduit à sa suspension immédiate.

Le président de l'arrondissement, Alan DeSousa, a confirmé en soirée l'arrestation du haut fonctionnaire. « Ce matin, on a été avisé par la SQ. J'ai averti le maire et M. (Robert) Abdallah, aussitôt. Nous avons décidé de le suspendre et de nommer un directeur par intérim », a-t-il déclaré.

Cette décision a fait l'objet d'une résolution adoptée par le comité exécutif et présentée au conseil municipal hier soir.

M. DeSousa affirme toutefois ne pas connaître les faits qui ont mené à l'arrestation du directeur de l'arrondissement, mais que ceux-ci suffisaient à le suspendre — avec salaire — le temps de faire la lumière sur cette histoire. « On a voulu agir avec prudence, en respect des droits de l'individu, mais en même temps en tenant compte de l'obligation de protéger les intérêts des contribuables », précise-t-il.

Le plus haut fonctionnaire de l'arrondissement

M. Fortin travaille depuis huit ans pour la Ville de Saint-Laurent, devenue l'arrondissement de Saint-Laurent. Il a d'abord été directeur du service de l'ingénierie pour être ensuite nommé directeur de l'arrondissement par le comité de transition en 2001. Il s'agit du plus haut fonctionnaire au sein de cet arrondissement.

D'après des sources sûres, la section des crimes économiques de la SQ l'aurait arrêté pour des événements survenus au cours de l'année 2003. La SQ a toutefois refusé de commenter cette affaire puisqu'aucune accusation n'a encore été portée.

Le directeur général de la Ville de Montréal, Robert Abdallah, et M. DeSousa rencontreront les cadres de l'arrondissement ce matin pour demander leur collaboration dans cette enquête.

Les histoires de corruption se succèdent...

Il s'agit de la deuxième affaire de présumée corruption dans cet arrondissement. En avril 2002, les conseillers Irving Grundman et René Dussault ont été arrêtés parce qu'ils auraient exigé un pot-de-vin de 75 000 \$ afin de faciliter un changement de zonage pour qu'un complexe immobilier y soit érigé.

Les deux conseillers de Saint-Laurent ont été inculpés d'abus de confiance et de corruption et leur procès se déroulera en mai prochain. Ils siègent tous les deux comme conseillers indépendants depuis l'éclatement de cette affaire.



C'est le temps ou jamais d'y goûter.

SEULEMENT **29⁹⁵\$** /mois

les 5 premiers mois pour le service Sympatico™ Haute vitesse de Bell.¹



Sympatico
Haute vitesse

- Temps d'accès et téléchargement illimités.²
- Naviguez à toute vitesse — jusqu'à 1,5 Mbit/s.
- Accès toujours rapide — contrairement au câble, vous ne partagez pas avec d'autres usagers l'accès à votre fournisseur Internet.³

EN PRIME: 3 mois gratuits du service de sécurité de votre choix (Antivirus, Coupe-feu ou Contrôle parental)⁴

1 866 859-VITE
www.bell.ca/vite
Magasin Espace Bell



Et bien simple.™

3192411A

Les services Sympatico sont offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet, et sont sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarifs/offres sujets à changements sans préavis. Les offres ne peuvent être combinées avec aucune autre offre Sympatico de Bell. Taxes en sus. Les offres prennent fin le 31 décembre 2003 et sont réservées aux nouveaux clients des services Sympatico Haute vitesse. (1) Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif mensuel de 39,95\$ s'applique pour les mois 6 à 12 et comprend les frais d'utilisation du modem (valeur de 10\$/mois). Des frais de 100\$ s'appliquent si vous annulez votre engagement avant terme. (2) Sujet au respect des conventions de service par le client. (3) Les résultats et les vitesses de téléchargement en ligne peuvent varier selon l'achalandage sur Internet, le serveur et d'autres facteurs. Connexion dédiée entre la résidence du client et la centrale de Bell Canada. (4) Fourni par Zero-Knowledge Systems, Inc. Le tarif mensuel courant (5,95\$/mois par service) entrera en vigueur par la suite. Certaines conditions s'appliquent, détails sur www.bell.ca/vite.

Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.

MONTRÉAL PLUS

Les hôpitaux vacants de McGill intéressent plusieurs acheteurs

ARIANE KROL

Le futur Centre de santé McGill (CUSM) ouvrira pas ses portes avant la fin de 2008, mais les hôpitaux qu'il laissera vacants à Montréal intéressent déjà plusieurs acheteurs potentiels.

Au cours des derniers mois, au moins cinq groupes ont écrit au CUSM pour manifester leur intérêt à l'égard des hôpitaux Royal Victoria et Montréal pour enfants, ainsi que pour l'Institut thoracique de Montréal. Parmi eux, on retrouve des promoteurs immobiliers, mais aussi l'université McGill, l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) et la famille de Gaspé Beaubien.

L'université McGill aimerait acquérir le pavillon des femmes et le pavillon Ross du Royal Vic pour agrandir sa faculté de médecine, sa capacité de recherche en sciences de la vie, sa bibliothèque ou réaliser des projets en politiques publiques.

De son côté, l'IRCM souhaite s'agrandir dans deux des trois pavillons de l'Institut thoracique.

La famille de Gaspé Beaubien, qui a vendu son empire médiatique il y a deux ans, veut maintenant investir dans l'immobilier. Elle a signalé son intérêt pour l'Hôpital général de Montréal, qui ne sera probablement pas à vendre puisque le CUSM veut le conserver comme hôpital complémentaire. « C'est sûr que les autres seraient aussi une possibilité pour nous. Ça fait à peu près 125 ans que la famille n'est pas impliquée dans l'immobilier, alors c'est le fun de revenir et de faire quelque chose d'intéressant », a indiqué Philippe de Gaspé Beaubien fils en entrevue téléphonique hier. La



Les bâtiments de l'hôpital Royal Victoria intéressent vivement de nombreux acquéreurs potentiels.

nouvelle vocation des bâtiments n'est pas encore arrêtée dans son esprit. « Je voulais indiquer l'intérêt, mais on n'y a pas réfléchi plus longtemps », dit-il.

La situation névralgique des hôpitaux, en particulier le Royal Vic, avec son emprise sur la montagne, suscite évidemment la convoitise des développeurs.

Marcel Arseneault, un Canadien diplômé

de McGill devenu promoteur immobilier au Colorado, aimerait acheter les trois sites et développer le Royal Vic en partenariat avec l'Université McGill. « Mon projet serait de reprendre les parties des immeubles qu'ils n'utiliseront pas », dit-il. En plus d'un centre de congrès, de bureaux et de condos haut de gamme, cet entrepreneur qui a créé deux fondations pour la paix

voudrait ouvrir un institut de la paix au Royal Vic. « Tous les profits (de la reconversion) seraient retournés à McGill pour financer l'Institut sur la paix », souligne-t-il.

Un agent immobilier du groupe Sutton, qui dit représenter un groupe d'investisseurs ayant de l'expérience dans la reconversion d'édifices à Montréal, a également des visées sur les hôpitaux. « Au Royal Vic, il faut garder le cachet de l'édifice. Mon idée serait de faire quelque chose d'international, des salles de conférences, un musée médical », dit Perry Balendra. Il aimerait que le Montréal pour enfants continue à offrir des services à l'enfance, avec une garderie et une patinoire, tout en se dotant d'une vocation commerciale qui pourrait accueillir des fournisseurs du CUSM.

Les prétendants devront attendre plusieurs mois encore. « On attend toujours que le gouvernement se prononce sur le projet ce printemps parce que sans ça, je ne sais pas quels immeubles il y aura à recycler », explique la directrice du projet de réutilisation des sites, Isabel Corral.

Si le ministère de la Santé n'a aucun intérêt pour les bâtiments, le CUSM établira un processus de consultations publiques et d'appels d'offres. Les projets d'édifices publics auront la priorité. « On veut favoriser le public parce qu'on veut recycler d'une façon qui fasse honneur à l'héritage des donateurs », explique Mme Corral.

Le CUSM, qui dit ignorer la valeur exacte des sites, ne compte pas réaliser de profit sur leur vente, mais espère obtenir un prix suffisant pour couvrir les frais de son service qui en planifie la réutilisation.



Offrez-vous un **sans-fil couleur** à partir de **24⁹⁹\$** et obtenez le deuxième pour **0^{\$}**



Forfait Famille

- 6 mois d'appels locaux illimités*
- Appels locaux sans frais entre les membres du même forfait Famille*
- Affichage des appels sans frais*



WWW.ROGERS.COM/ZONE-URBAINE 1 800 IMAGINE

ROGERS **AT&T**
COMMUNICATIONS SANS FIL

ROGERS **AT&T**
AGENT AUTORISÉ

BOULVARD TÉLÉCOM

Amos
252, 1^{re} Avenue Ouest
(819) 444-3666
Rouyn-Noranda
366, avenue Larivière
(819) 762-3666
Val-d'Or
1500, chemin Sullivan
(819) 874-3666

BROSSARD

8245, boul. Taschereau
(450) 445-5654

DORVAL

11275, ch. de la Côte-de-Liesse
(514) 631-7000

HULL

129, boul. Saint-Joseph
(819) 776-1666

MONTRÉAL

5341, rue Ferrier
(514) 731-5849
5326, chemin Queen-Mary
(514) 483-3388
4146A, rue Sainte-Catherine O.
(514) 934-0707
5829, rue Saint-Hubert
(514) 277-9214
6680, rue Saint-Jacques
(514) 481-8455
5429, boul. Saint-Laurent
(514) 278-1873
3453, rue Fleury Est
(514) 955-7000
SAINT-LÉONARD
5110, rue Jean-Talon Est
(514) 723-4258
SAINT-ROSE
216, boul. Curé-Labelle
(450) 963-3001

COMMUNICATIONS EDGE

1896, boul. Thimins
(514) 333-0636

MONTRÉAL

CELLULAIRE LOCH
1008, rue Clark
(514) 954-0287

VISION 2000

1960, rue Jean-Talon Est
(514) 722-2355

TEL-LOC

2170, rue Pierre-Dupuy
(514) 938-3800

BELCEL

COMMUNICATIONS MONTRÉÉGIE
5338, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
(450) 467-9911

CARIGNAN

RADIO D'AUTO FÉLIX
2255, chemin de Chambly
(450) 658-5241

DORION

UNICEL
64, boul. Harwood, bur. 101
(450) 424-7082

POINTE-AUX-TREMBLES

COMMUNICATIONS M.S.
Carrefour de la Pointe
(514) 642-6334

11855, rue Victoria
(514) 645-9271

POINTE-CLAIRE

CELLTEL
950, boul. Saint-Jean, bur. 5
(514) 426-9999

SAINT-HUBERT

COMMUNICATIONS SANS FIL
RIVE-SUD
4405, chemin de Chambly
(450) 445-3555

ST-JEAN-SUR-RICHIELEU
VIDÉOLOGUE DE ST-JEAN
989, boul. du Séminaire Nord
(450) 349-1199

SAINT-TIMOTHÉE

BOULEVARD ÉLECTRONIQUE
5271, boul. Hébert
(450) 371-0931

VICTORIAVILLE

COMMUNICATIONS SPECTROCOM
99, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 752-6935

Charkaoui restera derrière les barreaux

PRESSE CANADIENNE

Adil Charkaoui, qu'on soupçonne d'être membre du réseau terroriste Al-Qaeda, demeurera derrière les barreaux et contestera sa détention, au lieu de comparaître en cour et de témoigner afin de défendre sa cause, ont fait savoir ses avocats, hier, à Montréal.

Ils ont demandé au juge Simon Noël, de la Cour fédérale, de reporter jusqu'au mois d'avril l'audience devant permettre de déterminer la validité du certificat de sécurité en vertu duquel l'homme marié, père de deux enfants, est détenu depuis le mois de mai.

La requête formulée par Charkaoui a semblé agacer le juge, qui, depuis plusieurs mois, n'a entendu parler que de constitution et de caution, mais jamais du certificat en tant que tel.

Le juge Noël a pressé l'accusé de se défendre face aux accusations portées par le gouvernement fédéral, qui le soupçonne d'être une taupe d'Al-Qaeda susceptible de perpétrer un attentat à tout moment.

« Je ne suis pas prêt à attendre jusqu'en avril — cela voudrait dire 11 mois de détention », a affirmé le juge, acceptant néanmoins de reporter jusqu'à la mi-février l'audience sur le certificat de sécurité.

L'avocat de la défense, Julius Grey, a indiqué que son client était disposé à prolonger son séjour en prison afin d'éviter d'être déporté au Maroc. « Perdre (cette cause) peut lui coûter la vie ou la liberté à tout jamais », a-t-il affirmé aux journalistes, à la suite de la compuration de Charkaoui.

Spectacle-bénéfice de Céline Dion

La chanteuse Céline Dion a donné un spectacle-bénéfice hier au profit de la Fondation André Delambre. La soirée s'est déroulée au Centre Bell devant un parterre de 900 personnes du milieu des affaires et de la politique.

Céline Dion était notamment accompagnée du chanteur Garou et de l'humoriste Marc Dupré. L'événement a permis d'amasser un million de dollars, une somme qui servira à financer la recherche sur la sclérose latérale et à venir en aide aux patients qui souffrent de cette maladie.

RadioShack

ROGERS plus

FUTURE SHOP

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

Batteries Plus

Le deuxième téléphone doit être de valeur égale ou moindre. Offre valable avec un nouvel abonnement de deux ans à un forfait Famille. Les frais de mise en service, les frais d'accès au système et les frais d'accès au service d'urgence 911 s'appliquent à chaque téléphone inclus dans le forfait Famille. Les forfaits Famille requièrent un minimum de deux lignes et un maximum de cinq lignes. Toute ligne téléphonique (abonnement de un an ou de deux ans) ajoutée au forfait Famille nécessitera le renouvellement de l'abonnement de la ligne principale pour la même période d'abonnement. *Offre valable avec un abonnement de deux ans. *Offre valable avec un abonnement de un an ou de deux ans. ©2003 JAMDAT Mobile Inc. JAMDAT et JAMDAT Mobile sont des marques déposées de JAMDAT Mobile Inc. Tous droits réservés. **Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. ***AT&T Corp. Utilisé sous licence.

MONTRÉAL PLUS

Le budget de Montréal adopté

Il prévoit des hausses de l'impôt foncier pour près des trois quarts des citoyens

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le budget 2004 de la Ville de Montréal a obtenu l'approbation du conseil municipal, tard hier soir, après un débat d'environ 15 heures qui s'est étalé sur deux jours.

Le poids des six nouveaux conseillers du parti du maire Gérard Tremblay a permis à l'administration municipale d'adopter sans problème son budget avec 10 voix de majorité.

Le budget comprend notamment des hausses de l'impôt foncier pour près des trois quarts des Montréalais. Dans le secteur résidentiel, la moyenne des hausses est de 1,8 %, alors qu'elles se chiffrent à 3,9 % dans le secteur non résidentiel.

Comme prévu, l'opposition officielle à l'hôtel de ville a voté contre le budget, mais les conseillers d'opposition ont néanmoins approuvé le programme triennal d'immobilisation. Quelques conseillers indépendants se sont aussi opposés au budget, notamment Bill McMurchie, Luis Miranda et Karen Marks.

Le chef de l'opposition, Pierre Bourque, a reproché, entre autres, à l'administration Tremblay-Zampino d'imposer des hausses de taxes, une nouvelle taxe sur l'eau, des hausses des tarifs du transport en commun et des prix d'admission haussés dans les installations scientifiques de la Ville.

M. Bourque a aussi déploré l'augmentation des dépenses de l'administration et les faibles dotations

qui, selon lui, ne répondent pas aux besoins des arrondissements de l'ancien Montréal. Dans l'ensemble, le budget de la Ville de Montréal est en hausse de 5,1 % pour s'établir à un peu plus de 3,8 milliards.

Le responsable des finances au comité exécutif, Frank Zampino, a rétorqué en fin de soirée que son administration a dû faire des choix difficiles, notamment pour la réfection du réseau d'eau potable et d'égouts ainsi que pour le financement du transport en commun et le refinancement du déficit actuariel des caisses de retraite de l'ancienne Ville de Montréal. M. Zampino souligne que ces initiatives ont augmenté les dépenses de la Ville, mais qu'elles étaient nécessaires pour ne pas « pelletter en avant » les problèmes de la métropole.

CONFIDENTIALITÉ

Le vérificateur général dénonce le laxisme à Longueuil

SÉBASTIEN RODRIGUE

En visitant les locaux du service de paie de plusieurs arrondissements, le vérificateur général de la Ville de Longueuil a découvert que des documents contenant des informations confidentielles sur des fonctionnaires s'accumulaient dans des lieux facilement accessibles à n'importe quel employé.

Dans le deuxième tome de son rapport annuel déposé hier au conseil municipal, le vérificateur Pierre Poisson mentionne que l'administration a ainsi enfreint la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Des registres de paie, des copies de T-4 et de relevés de salaires des 2244

fonctionnaires municipaux pouvaient donc être consultés par d'autres employés que ceux du service de la paie. « Si ce n'est pas conservé sous clé, les gens pourraient facilement consulter les relevés de paie des autres », note Pierre Poisson.

Le vérificateur général souligne l'importance de mettre en place un nouveau service de paie informatisé. La Ville utilise encore sept des huit systèmes informatiques des anciennes villes aujourd'hui fusionnées.

Le directeur des communications de la Ville de Longueuil, François Laramée, indique que le comité exécutif a adopté une résolution en octobre pour centraliser les services de paie. « Cette mesure fera qu'il y aura une meilleure discrétion des documents », précise-t-il.

EN BREF

Défusions : le maire Olivier veut comprendre

Le maire de Longueuil, Jacques Olivier, n'a pas beaucoup d'atomes cro-

chus avec la nouvelle loi sur les défusions municipales. Questionné à ce sujet hier, il a répondu qu'il aurait préféré qu'elle ne voie pas le jour. « On croit que cette loi là est excessivement difficile, a-t-il dit. On va lui obéir, mais les députés libéraux qui l'ont votée vont devoir venir nous expliquer comment elle fonctionne. » M. Olivier affirme avoir eu lui-même beaucoup de difficulté à en comprendre certains articles. La Presse

IDEES-CADEAUX

ON VEND DES SKIS, ET PLUS ENCORE.

Achats en ligne

ANDRÉ LALONDE SPORTS .COM

499⁹⁹\$ ALS
SKIS SALOMON CROSSMAX 8 PILOT
02-03
160, 170, 180 cm
Fixations Pilot intégrés
#892346
Valeur de 899,99\$
45% de rabais

199⁹⁹\$ ALS
ENSEMBLE DE SKIS DE FOND
Skis TISA AR par Fischer
Bottes Rossignol X-1 ou Saphir 1
Fixations Rossignol NNN T-3
Sac ceinture SWIX ALS
Installation en sus 8\$

SKIS PARABOLIQUES
au choix
99⁹⁹\$ ALS
SKIS ATOMIC BETA C6.22 ou C6.18
02-03 #A34622, 24, 40
170, 180 cm
ou **SKIS FISCHER XTR CARVE**
01-02 #A2451
178, 188 cm
Valeur de 199,99\$
50% de rabais

119⁹⁹\$ ALS
BOTTES PLANCHE À NEIGE ROSSIGNOL LOUNGER
Homme 02-03
#BT3390
Valeur de 239,99\$
50% de rabais

19⁹⁹\$ ALS
CASQUE LOUIS GARNEAU EVOLUTION
01-02
Adulte ou Junior
Valeur de 79,99\$
75% de rabais

149⁹⁹\$ ALS
PLANCHE À NEIGE SIMS FS 02-03
145, 150, 155 cm
Valeur de 299,99\$
50% de rabais

GARDEZ VOS PIEDS AU CHAUD
30% de rabais
89⁹⁹\$ ALS
SEMELLES CHAUFFANTES
Valeur de 119,99\$

69⁹⁹\$ ALS
SÉCHOIR À BOTTES
Valeur de 79,99\$
10% de rabais

Venez skier avec l'Express à Tremblant le 4 janvier
à partir de **39⁹⁹\$** taxes

Nouvelles Collections De Vêtements JUNIOR jusqu'à 40% de rabais

*Transport et billet de remontée inclus.
Info.: www.andrelalondesport.com

Repentigny 256, rue Notre-Dame
Laval 3900, Autoroute 440 Ouest
Saint-Léonard 6705, boul. Métropolitain Est
Brossard 7250, boul. Taschereau, Place Portobello
Trois-Rivières 4520, boul. Royal, Carrefour Trois-Rivières Ouest

ANDRÉ LALONDE SPORTS .COM

* Spéciaux valides jusqu'au 31 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Certaines photos sont à titre indicatif. Toutes les grandeurs et couleurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.
3193390A

OFFRE LÈVE-TÔT!
SAMEDI 20 DÉC. DE 8 AM À 11 AM
10% DE RABAIS ADDITIONNEL
SUR TOUS NOS PRODUITS ÉLECTRONIQUES AVEC CE COUPON!*
*Détails en magasin.
Dumoulin
Électronique - Informatique - Photo - Communications
PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI!

Ski de fond Le spécialiste

Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Vêtements et accessoires
- Rabais sur équipement complet

André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS
www.tempurcanada.com

Visitez un détaillant autorisé de Tempur dans votre communauté pour profiter de notre promotion Confort Céleste sur les matelas.

Pour trouver le détaillant le plus proche, visitez:
www.tempurcanada.com ou appelez **1-866-456-6888**
nos heures de travail sont lundi à vendredi 9h à 17h EST

La Promotion confort céleste sur les matelas

Recevez **deux** oreillers suédois Tempur (une valeur de **300\$**) avec l'achat d'un matelas suédois Tempur!

Cette offre termine le 12 janvier 2004.

BEST BUY
Matelas suédois Tempur
"C'est le matelas dont l'industrie parle"
-Consumers Digest 2003

Changeant la manière dont le monde dort!®

Le restaurant Madrid condamné

CHARLES CÔTÉ

Le ministère de l'Environnement a annoncé hier la condamnation du Manoir Big Foot, de Saint-Léonard-d'Aston, à une amende de 6000 \$ pour avoir rejeté des eaux usées sanitaires dans l'environnement.

Le Manoir Big Foot est mieux connu sous la raison sociale de Restaurant Madrid, un commerce de « style espagnol » incluant un hôtel, un restaurant et une station-service que les voyageurs ne manquent pas de remarquer sur l'autoroute Jean-Lesage, à peu près à mi-chemin entre Montréal et Québec.

Les voyageurs qui s'y sont arrêtés depuis son ouverture en 1956 et, surtout, depuis 1960, année de la construction de l'autoroute, ne s'en doutaient peut-être pas, mais ils se soulageaient directement dans la rivière Nicolet, qui coule juste à côté.

L'infraction a été constatée en juillet 1998 et, depuis, la situation a été corrigée, assure la direction. « Comme bien des restaurants sur le bord de la 20, notre système d'égout n'était pas conforme, dit Julie Harel, du Restaurant Madrid. Il y a deux ans, nous avons tout remplacé au coût de 400 000 \$. Aujourd'hui tout fonctionne à merveille. Maintenant, on traite nos eaux usées. »

La pause pipi la plus étrange de la 20, en compagnie des dinosaures et à l'ombre des camionnettes aux roues géantes, est donc aujourd'hui écologiquement correcte.

« En fait, le système est tellement puissant qu'on pourrait y brancher un deuxième Restaurant Madrid », précise M^{me} Harel. Que les amateurs de style espagnol se le tiennent pour dit.

EN BREF

Les CPE bientôt fermés de nouveau

Les parents peuvent marquer le 16 janvier prochain d'une croix : les employés des centres de la petite enfance affiliés à la CSN abandonneront leurs garderies ce jour-là pour participer à une journée d'étude à Québec. Ces 6500 éducatrices feront alors le point sur l'état de leurs négociations avec les associations patronales et le ministère de la Famille. Les centres ont été sérieusement perturbés la semaine dernière, à l'occasion de la grande journée de protestation contre les projets de réforme du gouvernement Charest. La Confédération des syndicats nationaux expliquera les motifs de la tenue du prochain rassemblement aujourd'hui au cours d'une conférence de presse.

La Presse

Prostitution juvénile: la présumée victime n'aura pas à témoigner

PRESSE CANADIENNE

La présumée victime dans le dossier de prostitution juvénile à Québec n'aura pas à témoigner dans le cadre de l'audi-

tion de la requête de l'ex-animateur de radio Robert Gillet, qui veut l'arrêt du processus.

Tout indique que l'enquêteur Roger Ferland a fourni suffisamment de matière à

l'avocat de Robert Gillet, M^e Jacques Laroche, pour qu'il atteigne son but.

Le plaideur a ajouté du même souffle qu'il demandera à son client de revenir à la barre pour lui poser une seule question.

Par la suite, les parties présenteront leurs plaidoiries, le procureur de la Couronne, M^e André Vincent, ayant indiqué qu'il n'aura pas de témoin à faire entendre.

Hier matin, le procureur de la Couronne a visiblement voulu démontrer que l'enquêteur avait bien fait son travail.

Y a-t-il plus belle occasion à saisir ?

Pour la combler. Bagues Birks Blue[®] en or 18 carats ou en platine, à partir de 1 300 \$.



BIRKS

Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879



Le luxe à portée de main. Demandez votre carte Platine Birks dès maintenant et bénéficiez de modalités de paiement sans frais d'intérêts pour les achats de 500 \$ et plus.

HALIFAX • SAINT-JEAN (N.-B.) • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON • ST. CATHARINES • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY
EDMONTON • VANCOUVER • WHISTLER • VICTORIA 1 800 682 2622 birks.com

BERNARD TROTTIER SPORTS

GRANDE VENTE "D'APRÈS NOËL" AVANT NOËL

ÉVÈNEMENT ELAN/DALBELLO

MINI-SKIS POUR ADULTES		LOTS DE PLANCHES À NEIGE	
Elan " Expo " 99 cm avec fixations ajustables	179⁹⁵\$	2002/2003 EN LIQUIDATION JUSQU'À 50% 	
Elan " Roller " 93 cm avec fixations ajustables	149⁹⁵\$		
ENSEMBLES DE SKIS ALPINS PARABOLIQUES		ENSEMBLES DE PLANCHE À NEIGE	
ADULTE AVANCÉ	Skis Elan " X Carve 1.0 " Fixations Salomon " C 509 Drive + " (plaques d'élévation incluses)	EN SPÉCIAL À 219⁹⁵\$	HOMME ET FEMME
	MÊME ENSEMBLE avec bottes Dalbello " FX 5.7 ou NX 6.3 "	EN SPÉCIAL À 369⁹⁵\$	
ADULTE AVANCÉ & EXPERT	Skis Elan " W4 " (HOMME) ou " Whisper 4.0 " (FEMME) Fixations Salomon " C 509 Drive + " (plaques d'élévation incluses) Bottes Dalbello " FX 5.7 ou NX 6.3 "	519⁹⁵\$	JUNIOR
	Skis Elan " W6 " (HOMME) ou " Whisper 6.0 " (FEMME) Fixations Salomon " C 509 Drive + " (plaques d'élévation incluses)	419⁹⁵\$	
ENSEMBLES DE SKIS ALPINS JUNIORS		ENSEMBLES DE SKI DE FOND	
Skis Elan " Carve " Fixations Salomon " C 305 " Pôles Kerma " Vector Jr "	159⁹⁵\$	MÊME ENSEMBLE avec bottes Tecnica " Racer Jr "	219⁹⁵\$
		On a les sports de neige dans la peau BERNARD TROTTIER SPORTS <small>CES PROMOTIONS NE PEUVENT ÊTRE JUMELÉES À AUCUNE AUTRE.</small>	

MONTRÉAL PLUS

CAPTUREZ L'ÉMOTION des FÊTES avec Nikon

Nikon CoolPix 4300

- Appareil photo numérique
- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent de 38-114mm
- 12 modes de prise de vue
- Mode vidéo
- Interface USB

Incluant : carte mémoire 16Mo et accessoires

Obtenez :
- un mini-trépied
- un protecteur d'écran numérique
- un tissu nettoyant Lozeau
- un étui en cuir

549⁹⁹\$

RECEVEZ 25\$ D'IMPRESSIO PHOTO NUMÉRIQUE



Nikon CoolPix 5400

- Appareil photo numérique
- Résolution 5 millions de pixels
- Zoom 4x optique équivalent 28-116mm
- Écran pivotant
- Mode vidéo avec son
- Interface USB
- Sabot de flash intégré

Incluant : carte mémoire 16Mo et accessoires

Obtenez :
- un mini-trépied
- un protecteur d'écran numérique
- un tissu nettoyant Lozeau

899⁹⁹\$

RECEVEZ 25\$ D'IMPRESSIO PHOTO NUMÉRIQUE



Nikon ACTION VI 8X40CF

- Jumelles idéales pour l'observation des oiseaux
- Grossissement de 8x
- Large champ de vision
- Lentilles asphériques

149⁹⁹\$

INCLUANT : ÉTUI, COURROIE ET CAPUCHONS

Nikon MONARCH II 8X42 DCF WP

- Jumelles idéales pour les sports et le plein air
- Grossissement de 8x
- Étanches et gaine en caoutchouc

399⁹⁹\$

INCLUANT : ÉTUI, COURROIE ET CAPUCHONS



L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 24 décembre 2003
1-800-363-3535
Photos peuvent différer.

Un parc est créé dans la controverse à La Prairie

CHARLES CÔTÉ

La Ville de La Prairie et le ministre de l'Environnement ont signé une entente hier, sur fond de controverse, pour créer un parc d'une vingtaine d'hectares le long de la rivière Saint-Jacques. En contrepartie de la cession de terrains et d'un engagement à créer un parc, le ministre de l'Environnement met fin à une poursuite contre la Ville. L'entente survient alors que le directeur général de la Ville, Jean Houde, et le directeur du service du génie, Richard Lamarche, sont poursuivis par le syndicat de l'Ordre des ingénieurs. MM. Houde et Lamarche sont accusés d'avoir fait « défaut de tenir compte des conséquences de (leurs) travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et propriété de toute personne » et d'« atteinte à l'honneur ou à la dignité de la profession ». En outre, M. Lamarche est poursuivi pour avoir « incité un confrère à commettre une infraction aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession ». L'Ordre des ingénieurs n'a pas voulu préciser quels faits sont reprochés à MM. Houde et Lamarche, ainsi qu'à un troisième ingénieur, Bernard Lefebvre. Leur cause sera entendue les 10, 11 et 12 février prochains.

Les trois professionnels sont représentés par le même avocat, Marc David, qui ne voulait pas lui non plus donner de précision à La Presse.

À la Ville de La Prairie, hier, on indiquait qu'une conférence de presse aurait lieu en janvier pour annoncer le projet de parc. Aucun porte-parole n'était disponible.

Selon Gérard Cusson, directeur régional du ministère de l'Environnement pour la Montérégie, l'entente avec La Prairie constitue un gain pour l'environnement. « Elle définit une zone de conservation et de mise en valeur des milieux humides qui longe un ruisseau avec des espèces de plantes et d'animaux intéressants », dit-il.

Cependant, un militant écologiste de longue date et ancien candidat à la mairie de La Prairie, Denis Blanchet, affirme qu'il s'agit d'un gain bien symbolique. « Le parc régional, c'est une idée de nous, depuis 1980, dit-il. Entre-temps, beaucoup de mal a été fait. »

M. Cusson se défend d'avoir signé une entente à rabais. « Les terrains qui vont être mis dans l'entente dépassent en valeur toutes les amendes qu'on aurait pu obtenir, dit-il. Il n'y a pas eu de transaction à rabais, au contraire. C'est rare que des terrains de cette valeur-là soient intégrés dans une zone de conservation. »

BONNE CHANCE!

Jeux télé, Plaisir longue durée, Gagnant à vie, Les coups de cœur, Gros, gros lot, Jeux avec cédérom, Des cadeaux à gagner

Caméléon

POUR JOUER À **Caméléon**, FAUT D'ABORD LE TROUVER.

Vous pensez être observateur ? Voici Caméléon, la nouvelle loterie avec cédérom de Loto-Québec. Retrouvez une foule d'objets cachés dans dix mystérieux décors. Fouillez l'atelier de l'artiste, la boutique de l'antiquaire et autres lieux intrigants, et vous pourriez gagner jusqu'à **25 000 \$!**

Découvrez-le !
www.jeucameleon.com

CONSULTATION GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec

La Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation s'est donnée le mandat d'examiner les nouveaux enjeux du secteur bioalimentaire de la ferme à la table, notamment au chapitre des OGM, de la traçabilité et de l'étiquetage, afin d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire au Québec. La Commission a publié un document de consultation que vous pouvez obtenir en vous adressant au secrétaire ou en consultant le site Internet de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation à l'adresse : <http://www.assnat.qc.ca/fra/37/legislature1/commissions/CPa/index.shtml>

La Commission tiendra des auditions publiques sur ce sujet à compter du 3 février 2004. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion doit soumettre un mémoire au Secrétaire de la Commission au plus tard le 23 janvier 2004. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre (8 1/2 X 11). Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires. Vous pouvez également ajouter une version électronique de votre mémoire en l'adressant par courriel au secrétaire de la Commission. Toutefois, ceci ne vous dispense pas de produire une version papier. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, celles et ceux qu'elle entendra en audition publique. Vous pouvez produire un mémoire même si vous ne désirez pas être entendu. Tous les mémoires seront considérés.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Christian A. Comeau, Secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : ccomeau@assnat.qc.ca

Quel autre cadeau est traité au Téflon® ?

Le chapeau d'hiver Tilley protège contre le froid mordant. Fait de laine traitée au Téflon®, même l'hiver n'y colle pas !

Des caractéristiques techniques aux détails plus discrets, par exemple les oreillettes et le rabat pour le front ultrachauds escamotables... une petite merveille de confort et d'ingéniosité. Même les couleurs sont chaudes !

Comme tous les chapeaux Tilley, il est garanti à vie contre l'usure et assuré contre la perte. Avec un chapeau d'hiver Tilley, vous pouvez tout affronter même l'hiver. Cette année, offrez-lui un cadeau pour partir tout de go.

Tilley Endurables
Tilley. Les meilleurs chapeaux et vêtements de voyage au monde
Montréal : 1050, av. Laurier Ouest (deux rues à l'ouest de Park Avenue) (514) 272-7791
Pour obtenir un catalogue ou l'adresse d'un détaillant : 1 800 465-4249

Vous les adorez, sinon... (Sinon nous vous rembourserons !)
Roly Lacey

18 ans +

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

Allez! Économisez.

Trouvez votre circulaire Espace Bell dans ce journal et économisez en magasin.

Espace Bell
On gagne toujours à réunir la famiglia.
Économisez avec Le Forfait de Bell.
54⁹⁹\$ 86⁹⁹\$

Espace Bell

Un policier aurait dessiné sur un permis

MICHEL LALIBERTÉ
LA VOIX DE L'EST

GRANBY – La sûreté municipale de Granby est plongée dans l'embaras. Une citoyenne d'origine chinoise accuse un de ses policiers de racisme. Le policier en question aurait dessiné ce qui ressemble à un petit singe sur le permis de conduire de la femme de 30 ans, à côté de sa signature en cantonnais.

Racisme ou plaisanterie de mauvais goût? C'est ce que tentera de déterminer l'enquête de la sûreté municipale de Granby à la suite du dépôt d'une plainte officielle, hier matin, par Ying Liang et son mari, Zhong Liang. Le commissaire à la déontologie policière pourrait également être appelé à se mêler de l'affaire dans les prochains jours puisque le couple entend aussi porter plainte auprès de cet organisme.

L'acte reproché au policier se serait produit le 13 novembre 2003, vers 6h. Le couple Liang se dirigeait en

automobile vers son commerce de la rue Principale lorsqu'une voiture de police, ses gyrophares actionnés, est arrivée derrière son véhicule. Mme Liang, qui était au volant, a rangé son automobile le long du trottoir, à proximité du parc Miner.

Un des policiers (ils étaient deux dans l'automobile) se serait présenté du côté de Mme Liang et lui aurait demandé son permis de conduire et les enregistrements de la voiture. Mme Liang s'est exécutée. Constatant que le permis de Mme Liang était pour un apprenti-conducteur, le policier aurait demandé de voir celui de M. Liang. Les documents en main, le policier serait alors retourné dans son véhicule pour effectuer les vérifications d'usage sans expliquer au couple la raison de son interception.

Selon le récit des événements de M. Liang, le policier serait resté plus d'une vingtaine de minutes dans sa voiture. À un certain moment, une seconde voiture de police

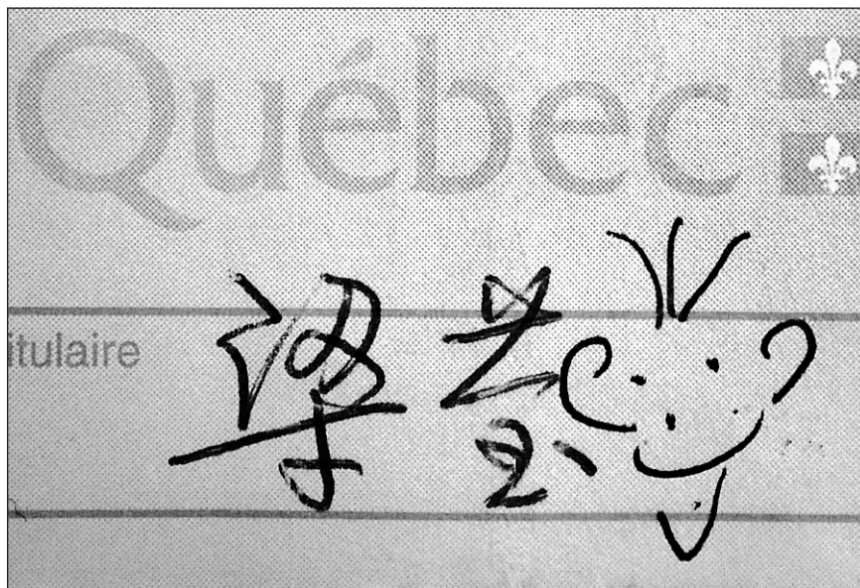


PHOTO ALAIN DION, LA VOIX DE L'EST

La signature de Mme Ying Liang suivie de la griffe d'un policier de Granby.

se serait immobilisée à côté de la première. Les quatre policiers auraient bavardé et rigolé ensemble, soutient M. Liang, qui s'était retourné pour voir ce qui se passait derrière. Impatient et nerveux, il dit être sorti de son automobile pour demander aux policiers pourquoi cela prenait autant de temps. Les policiers lui auraient dit de retourner dans son véhicule, qu'ils n'en avaient plus pour longtemps.

Lorsque le policier est revenu, il a tendu les documents à Mme Liang ainsi qu'une contravention de 265 \$ parce que M. Liang ne pouvait lui servir d'accompagnateur, la Société de l'assurance automobile du Qué-

bec (SAAQ) ne lui reconnaissant pas deux années d'expérience de conduite. Le policier leur aurait appris qu'ils avaient été interceptés parce qu'un des phares de la voiture était brûlé. Aucun avis de le faire réparer ne leur aurait toutefois été remis.

M. Liang a acquitté la contravention quelques jours plus tard à son institution financière. C'est par la suite que le couple a remarqué le dessin sur le permis de conduire de Mme Liang. « Je ne connais pas beaucoup les lois. Je me suis dit que c'était ma faute et j'ai payé. Mais quand j'ai vu ça, dit-il, en montrant le petit croquis sur le per-

mis de sa femme, je me suis dit que ce n'était pas normal », a-t-il expliqué à *La Voix de l'Est*.

M. Liang a fait une demande à son institution financière pour recouvrer sa contravention. Il aimerait s'en servir comme preuve et pour connaître l'identité du policier.

De nature très timide, Ying Liang n'avait sûrement pas rêvé d'un tel accueil à son arrivée dans sa ville d'adoption en novembre. Mme Liang, qui ne s'exprime qu'en cantonnais et en anglais, a quitté son pays en juin dernier pour rejoindre son mari à Montréal. Enfant unique, elle a laissé derrière elle ses parents.

M. Liang est au Québec depuis février 2002. C'est la première fois qu'il est victime d'un acte de connotation raciste. « Quand je suis arrivé à Granby, tout le monde a été gentil. Les gens m'ont bien accueilli », a dit M. Liang.

La Voix de l'Est a tenté de parler de la plainte de Mme Liang avec un dirigeant de la police de Granby. Le responsable des relations publiques, Benoît Desautels, a confirmé qu'une enquête était ouverte. Il a indiqué que le directeur du corps de police, Richard Dufresne, était au fait de la plainte et qu'il était le seul autorisé à en discuter. Malgré des appels répétés, M. Dufresne n'a pas donné suite à une demande d'entrevue.

Il a également été impossible de connaître le nom du policier qui fait l'objet de l'enquête, ni celui de son coéquipier qui l'accompagnait le matin de l'incident.

TOUR DU QUÉBEC

BROMONT

Medican va de l'avant

Malgré les inquiétudes des résidents de Bromont, le promoteur immobilier Medican construira 500 luxueuses unités de condos à flanc de montagne à Bromont. Les coûts sont évalués à 100 millions. Les différentes étapes de la révision des règlements d'urbanisme devraient être complétées en février au moment où débutera le projet. La valeur moyenne des condos est estimée à 200 000 \$. Les résidents craignent la circulation accrue et n'apprécient pas l'aménagement d'un remonte-pente à l'usage exclusif des propriétaires de condos. *La Voix de l'Est*

TROIS-RIVIÈRES

Réseau démantelé

La Sûreté du Québec a procédé au démantèlement d'un réseau de vente de stupéfiants à La Tuque en arrêtant six présumés vendeurs de cocaïne. Après une enquête d'un an, les enquêteurs du Bureau régional d'enquête et les enquêteurs de la MRC du Haut-Saint-Maurice, ont arrêté Jean-Hugues Baron, 38 ans, Simon Faucher, 24 ans, Richard Papetie, 19 ans, France LeFebvre, 46 ans, Patrice Gilbert, 23 ans, tous de La Tuque et Daniel Duchesne, 41 ans, anciennement de La Tuque mais demeurant à Montréal. *Le Nouvelliste*

LA BAIE

Fermeture de la Consol

L'ensemble de la communauté civile, scolaire, religieuse et d'affaires de l'arrondissement de La Baie, a démontré, hier dans le cadre d'une manifestation, un appui aux quelque 640 travailleurs de l'usine Port-Alfred mis à pied pour une période indéterminée. Organisé par les élèves de la polyvalente de La Baie, le cortège a défilé dans les rues pour se rendre près de la papeterie Abitibi-Consolidated. Sirènes de véhicules, klaxons, sifflets, crécelles et sonneries ajoutés aux grandes flûtes de l'usine Consol et aux volées de cloches des églises ont été mis à contribution. Les travailleurs mis à pied ont livré des témoignages et convié la population à demeurer solidaire. *Le Quotidien*

LOTTO QUÉBEC
TVA, le réseau des tirages

Résultats

Célébration 2004

Tirage du 2003-12-17

399A488
(non décomposable)

1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 \$)

2003-12-01 336C489	2003-12-09 379F182
2003-12-02 243C291	2003-12-10 475A099
2003-12-03 818A249	2003-12-11 402E472
2003-12-04 272A654	2003-12-12 211D303
2003-12-05 169D502	2003-12-13 333D127
2003-12-06 678D345	2003-12-14 816F330
2003-12-07 603B487	2003-12-15 645C526
2003-12-08 367C763	2003-12-16 196D765

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2003



S40 | 2004 | 398\$*
/MOIS. 39 MOIS.



S60 | 2004 | 458\$*
/MOIS. 39 MOIS.

VOLVO S40 ET S60 2004

ELLES VONT CADRER EN TOUTE SÉCURITÉ DANS VOTRE BUDGET.

GRÂCE À DES TAUX DE CRÉDIT-BAIL EXCEPTIONNELS OFFERTS SUR LA S40 ET LA S60, LES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ LÉGENDAIRES DE VOLVO S'APPLIQUENT MAINTENANT À VOTRE COMPTE DE BANQUE. NOUS SOMMES DÉJÀ EN 2004. ET VOUS ?

VOLVO
pour la vie

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394

VOLVO LAVAL
1436, boul. St-Martin Ouest
Laval (450) 667-4960

FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6688

UPTOWN VOLVO
9405, boul. Taschereau
Montréal (514) 737-6666

VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666

*La PDSF pour une Volvo S40/S60 2004 est de 31 495 \$/36 495 \$. Offre temporaire faite par l'intermédiaire des concessionnaires Volvo participants et des Services financiers Automobiles Volvo du Canada sur approbation de crédit. Exemple de crédit-bail pour une S40/S60 2004, frais de transport et de livraison de 1 275 \$ inclus : 397,87 \$/457,98 \$ par mois, terme de 39 mois, acompte de 1 810 \$/ 2 250 \$. Le coût total de location est de 15 516,93 \$/17 861,22 \$. Prix d'achat à l'échéance du bail 16 832,40 \$/20 179,80 \$. Le prix peut varier en fonction de l'équipement ajouté. Le premier paiement mensuel est dû au début à la livraison. Kilométrage limité à 20 000 km par an (frais de 0,08 \$/0,08 \$ par kilomètre excédentaire). Taxes, immatriculation, assurance, inscription au RDPRM et frais d'administration en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre. L'offre se termine 31 décembre 2003. Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire Volvo. ©2003 Automobiles Volvo du Canada Ltée. «Volvo pour la vie» est une marque de commerce de Automobiles Volvo du Canada Ltée. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Visitez www.volvocanada.com.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Ne pas tuer Saddam

mouimet@lapresse.ca
MICHÈLE OUIMET

Mort ou vif? La prison à perpétuité ou la potence? Le débat sur le sort de Saddam Hussein et la peine de mort divise la communauté internationale.

Plusieurs Irakiens ne se sont pas gênés pour dire qu'ils aimeraient bien conduire Saddam Hussein à l'échafaud. S'il est jugé en Irak, ses chances d'échapper à la mort sont minces. Pour l'instant, la peine capitale est suspendue mais dès que le pays retrouvera son indépendance, elle sera probablement rétablie.

« Nous aurons notre souveraineté le 30 juin 2004 et Saddam pourrait être exécuté le 1^{er} juillet. » Cette déclaration d'un défenseur irakien des droits de l'homme en dit long sur l'impatience du peuple

Vivant et condamné à la prison à perpétuité, il est moins dangereux que mort et martyr.

de voir Saddam passer à la trappe.

George W. Bush aussi cache mal son envie de voir Saddam Hussein condamné à mort. Interrogé par le réseau de télévision ABC mardi, il a déclaré : « C'est un tortionnaire, un meurtrier... et c'est un tyran dégoûtant qui mérite la justice, la justice ultime. »

Les crimes de Saddam sont connus et la liste des atrocités commises sous son régime est interminable : exactions contre les Kurdes, les chiïtes, les Assyriens et les Turkmènes, torture, viols. Plus de 260 fosses communes ont été découvertes depuis la chute du tyran et, selon les premières estimations,

environ un million d'Irakiens auraient été tués ou massacrés.

Saddam doit-il être exécuté? La tentation est grande de répondre oui et de le fusiller sans autre forme de procès. Mais cette exécution sommaire tuerait dans l'oeuf tous les efforts déployés par la communauté internationale pour se doter d'une justice neutre, équitable et transparente.

La création d'une Cour pénale internationale en juillet 2002 représente l'aboutissement de ce long et délicat processus. Cette Cour permanente, que les Américains refusent de reconnaître, juge les génocides et autres crimes contre l'humanité en rejetant tout recours à la peine de mort.

Des tribunaux *ad hoc* l'ont précédée, comme celui sur le Rwanda et sur Milosevic, ex-président de la Yougoslavie. Tous excluent la peine capitale. Pourtant, Dieu sait que les crimes commis au Rwanda étaient atroces : 800 000 Tutsis ont été tués, plusieurs achevés à la machette.

Comment justifier l'exécution de Saddam Hussein? Pourquoi lui et pas les auteurs du génocide rwandais? Pourquoi battre en brèche un principe, le rejet de la peine de mort, pour un cas, celui de Saddam? Parce que les Américains l'ont capturé et que leurs soldats meurent au champ de bataille pour restaurer la démocratie en Irak?

Va-t-on établir une gradation dans l'horreur des atrocités? Pour un dictateur responsable de la mort de plus d'un million de personnes, c'est la potence, mais pour moins d'un million, c'est la prison à vie? Cette comptabilité macabre est absurde. On ne peut pas dire non à la peine de mort puis torpiller ce principe à coups d'exceptions.

En exécutant Saddam Hussein, on risque d'en faire un héros, une figure mythique, victime de la hargne des vainqueurs. Vivant et condamné à la prison à perpétuité, il est moins dangereux que mort et martyr.

L'enfant sauvage

kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Il y a quelques semaines, nous apprenions dans les pages du *Devoir* l'histoire de Jérémie, un petit garçon de six ans retrouvé dans un appartement de Montréal à l'état quasi-sauvage. Attaché à son lit, privé de toute stimulation depuis sa naissance, il est l'un des 70 enfants à avoir été placés dans un internat pour enfants des Centres jeunesse qui, après avoir fermé ses portes il y a dix ans, vient de rouvrir.

Cette réouverture est le malheureux symptôme des problèmes qui affligent le réseau de la santé et des services sociaux. D'abord, il met le doigt sur d'énormes problèmes d'arrimage entre les Centres jeunesse et les ressources en santé mentale. Ensuite, il signe un grave

Tout reste à faire pour doter le Québec d'un programme fort de prévention pour les enfants en difficulté.

constat d'échec pour les programmes de prévention destinés aux enfants.

Mettons d'abord les choses en contexte. Il y a une décennie, les Centres jeunesse initiaient un grand virage. Le tiers des enfants suivis par la Direction de la protection de la jeunesse étaient alors gardés en institution. On a voulu les placer davantage dans les « milieux naturels » que constituent les familles d'accueil.

Mais dix ans plus tard, force est de constater que certains cas sont trop lourds pour emprunter cette route. Des enfants, dont l'histoire est à faire pleurer, épuisaient successivement toutes les familles d'accueil. Résultat : on a dû rouvrir ces internats. Mais ils sont aujourd'hui réservés à une infime minorité de cas. À l'heure actuelle, 70 enfants y sont admis, 20 sont sur la liste d'attente. Mais la direc-

tion l'admet sans peine : la pression est immense pour y faire entrer plus d'enfants.

La décision de rouvrir ce centre, la seule valable dans les circonstances, est en partie le résultat d'un cruel manque d'arrimage entre les ressources jeunesse du réseau et les experts en santé mentale. La DPJ a énormément de difficulté à obtenir des soins adéquats pour sa clientèle qui souffre de problèmes psychiatriques. Les Centres jeunesse et les services de pédopsychiatrie ont commencé à s'attaquer au problème. Des liens solides devront, de toute urgence, être créés afin que cette jeune clientèle soit traitée avant qu'on n'ait d'autre choix que de l'interner.

Car la réouverture de cet internat nous fait courir un grand risque : celui d'avoir créé une solution facile à toutes sortes de problèmes. Ce serait une grave erreur, tant du point de vue financier qu'humain. Les internats se sont fermés au début des années 90 parce qu'ils ne constituaient pas un milieu adéquat de réadaptation pour des enfants et qu'ils étaient très coûteux. Ces observations sont toujours valables. Et plus on investira d'argent dans ce genre de solutions, moins il en restera pour le vrai traitement du problème, qui est celui, faut-il le répéter, de la prévention.

La prévention, cela veut dire suivre les familles à risque avant qu'il y ait signalement à la DPJ. Cela veut dire repérer ces familles dès la grossesse et les sortir de leur isolement en leur fournissant un accompagnement adéquat. Dans plusieurs pays, cette formule a donné de très bons résultats. Le Québec l'a adoptée, en théorie du moins, il y a maintenant près de dix ans.

Mais visiblement, si les Centres jeunesse en sont rendus là, quelque chose n'a pas marché au pays de la prévention. Les programmes mis sur pied par Québec ont probablement été victimes, comme c'est souvent le cas, d'abord de sous-financement et ensuite d'une organisation passablement erratique. Bref, tout reste à faire pour doter le Québec d'un programme fort de prévention pour les enfants en difficulté. Qui, on l'espère, pourra empêcher la naissance d'autres enfants sauvages.

STÉPHANE DION FAIT LE POINT SUR SA CARRIÈRE POLITIQUE



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Dangereuses émanations

Je trouve aberrant que des autorités compétentes attendent qu'un événement malheureux comme le décès d'un bébé pour parler des dangers du monoxyde de carbone. Depuis des années que je souligne le fait que nos enfants sont exposés à ces dangereuses émanations quand ils prennent l'autobus. Pourtant, pour toutes sortes de raisons, les chauffeurs continuent à faire tourner leur moteur pendant 20 minutes avec des tuyaux d'échappement gros comme mon bras. Nos enfants et le personnel enseignant sont exposés jour après jour à ces émanations et personne ne fait rien. Quand on pose la question c'est comme si on pelletait des nuages, rien à faire. En tant qu'infirmier, je connais les dangers immédiats et à long terme de ce gaz meurtrier, pourquoi la Direction de la santé publique n'intervient jamais dans ce dossier? Si le ridicule tuait, il le ferait bien avant le monoxyde de carbone.

Alain Marcoux
Gatineau

On ne dénonce pas un « camarade »

Je veux réagir à la nouvelle nous apprenant que deux employés d'un centre d'accueil ont badigeonné (pour faire une blague) un bénéficiaire de ketchup, comme nous l'apprenait *La Presse*, hier. La seule sanction qu'ont reçue ces deux employés a été deux semaines de suspension et un avis disciplinaire. Mais qu'est-ce que ça prend pour un congédiement? Un meurtre peut-être? Je souhaite à ces mêmes salauds, qui vieillissent et se rapprochent du jour où ils deviendront patients de ce même établissement, qu'ils soient traités de la même manière par une même race de salaud. Peut-être aussi, aurons-nous un jour un procureur général qui poursuivra au criminel ce genre d'individus qui terrorisent les gens les plus faibles de la société. À bien y penser, ce n'est peut-être pas une aussi bonne idée car, même au criminel, un grand coup de mouchoir semble être la sentence la plus sévère. De plus, ça pourrait causer une grève car il faut être solidaire dans ce milieu. C'est pourquoi il a fallu deux ans avant que l'histoire ne s'ébruite. On ne dénonce pas un « camarade »; c'est indigne de l'appartenance syndicale.

Charles Thibault

La gauche américaine

Enfin la « gauche » américaine aura une voix crédible. Nous avons généralement tendance à voir les Américains comme un

seul bloc de pensée et d'action. Le choix de Monsieur Dean de voir au-delà de la spectaculaire arrestation de Saddam est un grand coup porté à l'establishment américain. Les choix qui s'offrent à ce grand peuple pour les prochaines décennies pourraient dépasser l'opportunisme électoral à court terme. Si nous voulons présenter la démocratie au monde, nous devons en être un exemple et le choix de Monsieur Dean a cela de non équivoque. Les É.-U. seront-ils prêts à regarder franchement le miroir de leur propre tableau démocratique et accepter leurs divisions sans violence interne?

Jean Gagnon

De la récupération au grand désordre

Lundi matin, c'était jour de cueillette de la récupération / recyclage dans ma rue. Lundi soir, c'était l'heure du grand désordre! Des vents avaient vidé allègrement les bacs verts, les trottoirs et la rue étaient jonchés de journaux, de boîtes de conserve, de contenants de plastique et de carton. Devant cette situation, ne pourrait-on pas croire qu'au lieu de ces bacs exposés à toutes les intempéries, il serait tellement plus « civilisé » d'utiliser des sacs? Des sacs (pourquoi pas nos petits sacs d'épicerie rattachés les

uns aux autres et ainsi récupérés!) tellement plus légers, plus faciles à transporter et qui résisteraient à Dame Nature? Descendre son bac vert du troisième étage, un jour d'hiver, a de quoi refroidir plus d'un adepte de la récupération. Et quel désagrément de voir nos rues encombrées de déchets alors qu'on veut juste bien faire!

Odette Bourdon
Montréal

Pas de surprise...

Je ne suis vraiment pas surpris de voir la facture du métro de Laval augmenter autant. Des amis qui travaillent dans la construction m'ont expliqué comment ça fonctionnait. Par exemple, pour la construction d'une route, pour faire plus de profit, les gars mettent le double de pierre concassée car personne n'en mesure l'épaisseur... On ne fait que compter le nombre de camions qui livrent la pierre! Ça me fait penser aux contracteurs qui utilisaient le béton destiné au Stade olympique pour se faire couler des fondations de chalet dans les Laurentides... Évidemment, les gouvernements sont au courant de tout ça, mais c'est beaucoup plus simple de couper le chèque d'assistance sociale d'une mère monoparentale pour faire diminuer le déficit...

Jean-François Matte

APPEL À TOUS



Le Noël de vos rêves

Nous avons tous en mémoire un Noël particulièrement réussi, féérique. Ou bien nous rêvons que ce Noël parfait, ce sera celui de cette année. Racontez-nous votre Noël de rêve, vécu ou imaginé. Il peut s'agir d'un Noël de votre enfance, d'un Noël de vos enfants, d'un « Minuit chrétiens! » mémorable ou d'un sapin ÉNORME.

Une sélection des plus belles lettres sera publiée mardi prochain, avant-veille de Noël. Comme à l'habitude, vous nous faites parvenir votre texte à forum@lapresse.ca. Et Joyeux Noël!

Scènes de la p'tite vie



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Scène de la vie montréalaise, au lendemain de la grosse tempête de neige et quelques jours avant les Fêtes...

À l'angle des rues Sainte-Catherine et de Bleury, un jeune homme s'échine à pousser, dans la rue enneigée, un fauteuil roulant dans lequel est assis un gros Noir handicapé. Rendu à la courbe du trottoir, le fauteuil roulant est complètement enlisé dans la neige. Le jeune bénévole essaie de soulever le fauteuil. Inutile. Seul, il n'y arrive pas.

La scène provoque un léger ralentissement des piétons, qui sont nombreux (les immeubles à bureaux viennent de déverser leur personnel pour l'heure du lunch). Personne n'intervient.

Un type dans la vingtaine — six pieds deux, l'allure sportive — s'arrête, regarde le spectacle d'un air curieux, puis reprend son chemin.

D'autres hommes — grands, en santé, dans la force de l'âge — traversent la rue, regardent à leur tour le fauteuil roulant en panne dans la neige, avec le jeune bénévole qui s'escrime en vain derrière sa charge. Personne ne s'arrête pour lui donner un coup de main.

Finalement, c'est un frère Asiatique qui lui prêtera main forte. À deux, ils réussiront à soulever le fauteuil... mais le même scénario se reproduira probablement au prochain coin de rue.



Cela m'a rappelé une autre scène de la vie montréalaise que j'ai vue plusieurs fois se répéter, et qui chaque fois m'a crevé le cœur.

Un(e) aveugle, bien identifiable avec sa canne blanche, se tient à l'intersection de deux artères achalandées, attendant pour traverser la rue. Les passants le voient, mais personne ne s'arrête, personne ne lui offre son bras... C'est ce que je fais, évidemment, dès que j'arrive à sa hauteur, mais pas avant d'avoir vu les piétons qui me précèdent passer tout droit leur chemin.

La dernière fois que j'ai vu ce genre de scène, j'étais en auto, arrêtée au feu rouge au coin des rues Sherbrooke et Peel. J'étais tellement horrifiée de l'indifférence des passants que j'ai garé ma voiture en catastrophe dans un endroit (évidemment) interdit. Il s'est donc écoulé quelques minutes avant que je rejoigne, à pied, le non-voyant. Il était encore figé

Parfois, un petit incident vous émouvra plus qu'une tragédie.

au même endroit, hésitant, probablement sur le point de se guider au son. Au moins deux feux verts s'étaient allumés dans l'intervalle mais personne ne lui avait offert de l'aide.

Il y a de bien pires misères à Montréal, et de bien plus gros scandales. Mais parfois, un petit incident vous émouvra plus qu'une tragédie. Peut-être parce qu'il s'agit d'une souffrance inutile, qu'un rien aurait pu alléger.

Les gens sont pourtant généreux, ils laissent tomber bien des sous dans les casquettes des mendiants. Je ne sais pas pourquoi ils sont si nombreux à refuser de faire le tout petit geste qui pourrait soulager pendant quelques secondes la vie d'un concitoyen handicapé.



MAUVAIS VOEUX POUR CHAREST. Le gouvernement Charest vient de recevoir de bien mauvais voeux pour les Fêtes...

Un sondage CROP effectué pour le compte de la Centrale des syndicats démocratiques indique que seulement 12 % des Québécois sont en désaccord complet avec les groupes sociaux qui contestent les politiques actuelles du gouvernement.

Un peu plus du tiers (35 %) croient que les groupes sociaux « ont tout à fait raison » de protester. Les libéraux pourront toujours se consoler en se disant que ce pourcentage correspond à peu près au bloc d'électeurs qui a voté PQ... mais ils auraient tort d'ignorer les 45 % de répondants qui estiment que les groupes sociaux ont « un peu raison » de protester.

Le sondage peut avoir été légèrement biaisé parce que la question mentionnait les « groupes sociaux » plutôt que les « syndicats », au mépris du fait que ce sont les centrales syndicales qui dirigent le mouvement de contestation. Dans le grand public, l'expression « groupes sociaux » peut avoir une connotation un peu plus positive que le mot « syndicat ».

Cela dit, le sondage apporte de pires nouvelles au PLQ... qui se retrouve, à peine huit mois après sa victoire d'avril, avec un taux d'insatisfaction de 61 %. C'est énorme. Une minorité de 27 % se dit « plutôt satisfaite »... alors que ceux qui se disent « très satisfaits » ne sont que 7 %.

Quoi d'étonnant, alors, à ce que le quart des électeurs qui ont voté pour le PLQ en avril affirment aujourd'hui qu'ils voteraient pour un autre parti ? Comme c'est le PQ qui hérite de la majorité des transfuges, si des élections avaient eu lieu au moment du sondage, Bernard Landry serait redevenu premier ministre !

Les libéraux devront donc profiter de la périodes des Fêtes pour faire un gros examen de conscience... à tout le moins pour se demander pourquoi ils ont été jusqu'ici incapables de communiquer efficacement leur programme.

Investir à domicile

Le modèle « hospitalocentrique » est inapproprié pour une population vieillissante

RÉJEAN HÉBERT



L'auteur est médecin et professeur à l'Université de Sherbrooke. Il est aussi directeur scientifique de l'Institut du vieillissement des Instituts de recherche en santé du Canada et directeur du groupe PRISMA (Programme de recherche sur l'intégration des services de maintien de l'autonomie).

Le Québec connaîtra un vieillissement accéléré de sa population au cours des prochaines décennies avec l'arrivée des baby-boomers dans le groupe des personnes âgées. Sans engendrer l'apocalypse annoncée par certains, cette réalité démographique incontournable oblige l'État à modifier sensiblement l'offre de services sociosanitaires.

En effet, notre système de santé a été développé pour répondre aux besoins d'une clientèle jeune présentant des maladies aiguës et nécessitant des soins épisodiques et de courte durée. Dans ce contexte, l'hôpital représente le cœur du système et de son financement. Ce modèle hospitalocentrique est toutefois inapproprié pour une population vieillissante. Les personnes âgées présentent plutôt des maladies chroniques qui nécessitent surtout des soins continus et de longue durée dans une perspective de maintenir l'autonomie fonctionnelle et de prévenir ou diminuer les incapacités.

Les soins et services doivent alors s'articuler autour du lieu de vie de la personne : son domicile. Un tel modèle privilégie les soins à domicile et les services de première ligne. Ainsi, l'hôpital n'est plus au centre du système mais intervient en appoint lorsqu'une décompensation exige une intervention diagnostique ou thérapeutique intensive et ponctuelle.

Les problèmes vécus par le réseau hospitalier en terme de durée d'attente, d'engorgement des services d'urgence et de lits « encombrés » par les personnes âgées ne sont que le signe évident de l'inadaptation du système de santé aux besoins d'une population vieillissante. Et c'est pas fini... si on ne procède pas à un réalignement de notre système de santé. On doit donc réinvestir dans notre système de santé qui souffre des coupures des dix dernières années. Cependant, on doit le faire en priorité dans les soins de première ligne et dans les services à domicile si on veut maximiser les retombées de l'investissement.

Une solution efficace

Nos travaux concourent à ceux de nombreux chercheurs au Canada et démontrent que les soins à domicile sont une solution efficace et rentable pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Pour le même niveau d'incapacité, les soins à domicile coûtent dix fois moins cher que ceux dispensés en établissement d'hébergement et plus de vingt fois moins qu'à l'hôpital.

L'efficacité des soins à domicile a été reconnue par toutes les commissions d'enquête tant fédérale (Romanow) que provinciales (Clair, entre autres). Alors, comment expliquer que le Canada ne consacre que 4 % de ses dépenses de santé pour les soins à domicile et que le Québec, avec un maigre 3 %, arrive à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes juste devant l'Île-du-Prince-Édouard ? Dans la région de l'Estrie, par exemple, l'investissement public annuel dans les soins à domicile ne représente en moyenne que 47 cents par personne âgée alors que le financement des établissements d'hébergement s'élève à 18 \$ en moyenne par personne âgée du territoire.

La part de l'État dans le financement des établissements d'hébergement s'élève à 80 % des coûts et couvre largement les soins en plus de l'infrastructure et de l'administration. Seul le coût du fonctionnement (repas et pension) est facturé au résident (contribution de l'utilisateur). En comparaison, l'État ne finance que 8 % des services requis à domicile, ce qui ne couvre même pas les soins infirmiers. Une telle iniquité est un incitatif puissant à utiliser des services institutionnels coûteux au lieu de maintenir la personne dans son milieu de vie au sein de ses proches.

Ce faible investissement dans les soins et services à domicile résulte d'abord de l'ambiguïté de la Loi canadienne sur la santé qui définit la couverture du régime public et universel comme ce qui est « médicalement nécessaire », stigmate d'un système développé il y a près de 40 ans au moment où les maladies aiguës prédominaient et qu'une approche hospitalocentrique était appropriée.

Modèle anachronique

Ce modèle devient maintenant désuet et anachronique de sorte qu'un élargissement de ce qui est « médicalement nécessaire » ou mieux une modification législative s'impose



« Sans un virage majeur de notre système de santé et un réinvestissement prioritaire dans les soins à domicile, nous courrons à la catastrophe tant humaine que financière », estime l'auteur.

comme le recommandait d'ailleurs la Commission Romanow. Les imprécisions légales ne sont pas les seules responsables des déboires du soutien à domicile. L'absence de données formelles démontrant les besoins dans le secteur des soins à domicile peut aussi être invoquée.

Outre d'affirmer que les besoins sont importants, que le personnel travaille fort et qu'il est débordé par les demandes, les CLSC avaient jusqu'à maintenant bien peu d'arguments à opposer aux longues listes d'attente des hôpitaux, aux faibles taux de satisfaction des établissements d'hébergement et autres données montrant les insuffisances de financement ailleurs dans le réseau. Cette déficience est maintenant corrigée puisque la Montérégie a éprouvé un système de gestion conçu par notre équipe et qui permet de définir les besoins de la clientèle des services à domicile à long terme (à partir de leur profil d'autonomie) et de mesurer l'écart entre ce qui est requis et ce qui est fait.

Ce système utilise les données cliniques collectées par les professionnels lors de l'évaluation des usagers et permet de caté-

Les soins à domicile coûtent dix fois moins cher que ceux dispensés en établissement d'hébergement et plus de vingt fois moins qu'à l'hôpital.

riser les besoins des usagers selon 14 profils d'incapacité appelés « Profils Iso-SMAF » qui correspondent chacun à des ressources nécessaires et au financement afférent. Déjà implanté en Estrie pour la gestion des établissements d'hébergement, ce système a été implanté dans les 19 CLSC de la Montérégie pour fournir des données sur les services de soutien à domicile qui montraient qu'on ne répondait qu'à 8 % des besoins de la clientèle des personnes âgées en perte d'autonomie.

On réalisait ainsi que la part de l'État dans le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie a diminué de près de 33 % au cours des sept dernières années, résultat pervers du virage ambulatoire qui a déversé dans les services des CLSC une nouvelle clientèle en convalescence à la suite d'un départ hâtif de l'hôpital ou d'une chirurgie de jour. Sans augmentation des ressources, cette nouvelle clientèle a littéralement supplanté les personnes âgées néces-

sitant des services à long terme.

Et cela, sans même qu'on puisse s'en apercevoir car ces deux clientèles partagent le même item budgétaire des établissements de sorte que ce phénomène de vases communicants ne peut être détecté, encore moins quantifié. Ce « choix » surprenant s'est même fait à l'insu des gestionnaires et administrateurs des CLSC, préoccupés de remplir la commande du virage ambulatoire et privés des informations permettant de mettre au jour cette situation.

Porte tournante

Doit-on alors s'étonner de voir la clientèle déchu aboutir à l'urgence et dans les lits hospitaliers, en mal de services et en quête d'accès aux services à domicile du virage ambulatoire ? Curieux phénomène de porte tournante où le recours coûteux à l'hôpital devient la clé de l'accès à des services. Doit-on s'étonner de l'épuisement et de la démission du réseau familial qui essuie tour à tour les coupures de services du CLSC, l'attente exaspérante aux urgences, la pression soutenue et, parfois, carrément inappropriée voire impolie de l'hôpital pour libérer ce lit qu'occupe « indûment » leur proche ?

Sans un virage majeur de notre système de santé et un réinvestissement prioritaire dans les soins à domicile, nous courrons à la catastrophe tant humaine que financière. Investir en soutien à domicile, c'est corriger à la source les problèmes des hôpitaux en évitant le recours indu aux services d'urgence, en prévenant des hospitalisations inutiles et en accélérant le retour à la maison des clientèles âgées en perte d'autonomie. Investir à domicile, c'est permettre aux hôpitaux de jouer convenablement leur rôle avec les moyens nécessaires. Investir à domicile, c'est soutenir adéquatement les proches pour qu'ils puissent continuer d'entourer leurs aînés et leur prodiguer soins et assistance. Investir à domicile, c'est retarder l'institutionnalisation des personnes âgées en perte d'autonomie. Investir à domicile, c'est préparer l'avenir et assurer la viabilité de notre système de santé. Investir à domicile, c'est enfin permettre à nos aînés de recevoir des soins de qualité à un coût social raisonnable.

À cette période où des investissements sont envisagés, j'ose espérer que nos gouvernements prendront les décisions qui s'imposent. Il en va de la survie du système de santé public et universel dont nous sommes fiers et dont nous serons en droit de bénéficier lorsque nous serons devenus vieux, nous aussi...



Lorsque nous avons étudié Sears Canada, nous avons saisi, au-delà de l'achat numérique de produits, la portée de leur centre de contact pour la vente par catalogue. Nous avons compris toute l'importance de la relation que Sears a avec chacun de ses clients. C'est pourquoi nous avons développé un système qui permet à chaque client de parler instantanément à un représentant Sears, 24 heures sur 24. Tous les prix de satisfaction de la clientèle qui ont été décernés à Sears démontrent que c'est ce que les clients souhaitent. Il ne s'agit pas uniquement d'acheter des produits. Il s'agit plutôt de réaliser des vœux.

Pour en savoir davantage sur les solutions que nous avons conçues pour Sears, ou sur celles que nous pouvons créer à la mesure de vos besoins, visitez www.allstream.com/fr/sears



© de Corporation Allstream.